

**de MONTAGNY**

**(de BELP)**

BCU, ms. L 1935/7

de M O N T A G N E  
=====

(de B E L G)

=====

- v.1107 Uldric de Belp est témoin d'une charte, auprès de Guillaume l'Allemand, comte de Bourgogne, v.1107 (FRB I 361.- AF 1925, p.125)
- v.1111 Oudalricus de Belpa et son fils Rodolphe sont présents à diverses fondations en faveur du couvent de Saint-Pierre en Forêt-Noire, v.1111 (FRB I 364)  
NB. AF 1925 p.125 et PAD VIII 418 donnent l'année 1156, qui paraît fausse. ~~De même que~~
- v.1152 Udalric de Belp et son fils Conrad sont témoins d'une donation faite en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre dans la Forêt-Noire, v.1152 (RD 18.- Schoepflin, Hist.Zäringo-Badensis V 93)

- v.1152 Udalric de Belp et son fils Conrad sont témoins d'une donation faite en faveur du couvent de Saint-Pierre dans la Forêt-Noire, v.1152 (RD 18.- Schoepflin, Hist.Zäringo-Badensis V 93)
- av.1163 Conrad de Belp est témoin avec Guilenc de Courtion et d'autres d'une renonciation faite par Rodolphe comte de Gruyère en faveur du couvent de Hauterive; 13.XII (v.1161)  
(v.1161) Renonciation qui est confirmée par l'évêque de Lausanne en III.1162 de l'Incarnation / donc av.25.III.1163/  
(LDA 8.- RH 86.- MDR XXII 12)
- 1175 Conradus Pelpensis, et son fils Rodolphe sont, avec Burkhardt Pelpensis, témoins d'une donation du duc Berthold de Zaehringen au couvent de Ruggisberg, 6.X.1175 (RD 27.- FRB I 454)

v.1111 Rodolphe et son père Oudalricus de Belp sont présents à diverses fondations faites en faveur du couvent de Saint-Pierre, en Forêt-Noire, v.1111 (FRB I p.364)

- 1146 Rodolphe de Belp concut un arrangement dans le château de son frère Conrad de Montagny, 1146, av. le 24.IX (FRB I p.421.- RD 15)
- av.1173 Conrad de Montagny est le seigneur et l'avoué d'une partie du Dézaley, av.1173 (LDA 217.- RH 137.- AEF: Hauterive VII, 2)
- v.1170 Contessuns dame de Montagny, très certainement l'épouse (ou plus probablement la veuve) de Conrad de Montagny, donne son consentement à une renonciation faite en faveur du couvent de Hauterive par Rodolphe de Montagny /son fils présumé/, v.1170 (LDA 259, 280.- RH 121)

- 1146 Rodolphe de Belp conclut un arrangement dans le château de son frère Conrad de Montagny, 1146, av. le 24.IX. (FRB I p.421.- RD 15)
- 1175 Dominus Conradus Pelpensis et filius ejus dominus Rodulphus sont témoins d'une donation de Berthold duc de Zaehringen en faveur du couvent de Ruggisberg, 6.X.1175 (FRB I 454.- RD 27)

v.1130 Burkhart von Belp est témoin, v.1130 (FRB I p.402)

1175 Dominus Burchardus Pelpensis est témoin, avec Conrad de Belp et son fils Rodolphe, d'une donation faite par Berthols duc de Zaehringen en faveur du couvent de Rüg-gisberg, 6.X.1175 (FRB I p.454.- RD 27)



1172 Cono dit Asiez de Belp, chevalier, est témoin de donations faites en faveur du couvent de Hauterive par Rodolphe seigneur de Montagny et par son frère Conon, 1172 de l'Incarnation (LDA 186.- RH 129)

- v.1170 Rodolphe de M. renonce en faveur du couvent de Hauterive à toutes ses prétentions sur l'écluse des moulins du Dézaley, sur les biens qu'il avait donnés à Nierlet et à Lovens, ou qui avaient été donnés par ses vassaux; de plus, il accorde audit couvent le droit de pâture sur toutes ses terres; le tout est approuvé par la dame de Montagny (Contessuns?) ainsi que par Haymo, fils de Rodolphe de Montagny, v.1170 (ou 1180?) (LDA 259, 280.- RH 121.- AF 1925 p.126)
- 1172 Rodolphe seigneur de Montagny vend au couvent de Hauterive, pour le prix de 40 lb. et un cens de 30 sols, tout ce qu'il possède en terres au territoire du Dézaley; son épouse Osilia donne son consentement à cette vente, moyennant remise de 20 sols; 1172 (LDA 186.- RH 129.- RD 25.- AF 1925 p.125)
- 1177 Rodolphe de M. est témoin de l'acte par lequel Berthold de Zaehringen reconnaît au couvent de Payerne la propriété du terrain sur lequel avait été édiflée l'église de S.Nicolas de Fribourg, 1177 de l'Incarnation (RDF I p.2.- RH 182.- FRB I p.458.- AF 1925 p.127)
- 1180 Rodolphe de M., chevalier, et d'autres sont témoins de l'acte par lequel Roger, évêque de Lausanne, rend à Uldric de Neuchâtel son fief sis tant en ~~si~~ terre allemande qu'en terre romande, 1180 de l'Incarnation (MMN I p.23.- MDR V p.381.)
- v.1182 Rodolphe seigneur de Montagny est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Agnès comtesse de Gruyère, v.1182 (MDR XXII 18.- LDA 258.- RH 249)
- 1190-98 Rodolphe seigneur de Montagny est témoin d'un engagement pris en faveur du couvent de Hauterive par Théobald, prieur de Payerne, 1190-98 (AEF: Hauterive VII, 1.- RH 278.- AF 1925 p.127.- RD 36)
- v.1200 Rodolphe de M. met fin à toutes les contestations soulevées par lui contre le couvent de Hauterive, au sujet de la Buchille d'Onnens et de la terre d'Ecuvillens; de plus, il donne au couvent de Hauterive le droit de pâturage sur toute sa terre; v.1200 /entre 1182 et 1211/ (LDA 279.- RH 255)
- av.1212 Par l'entremise de Rodolphe de M., Conon de Matran reconnaît avoir renoncé à tous ses droits sur le Dézaley lorsque son fils Guillaume était entré comme novice au couvent de Hauterive, av.1212 (LDA 283.- RH 332.- AF 1925 p.127)

1172 Cono donne son consentement à une vente faite en faveur du couvent de Hauterive par son frère Rodolphe seigneur de Montagny, et cède lui-même audit couvent tout ce qu'il possède au Dézaley, 1172 de l'Incarnation (LDA 186.- RH 129.- RD 25)

v.1195 Conradus miles de Pelpa est témoin d'une donation faite  
par Uldric de Lixi en faveur du couvent de Hauterive,  
v.1195 (LDA 158.- RH 281)

- v.1170 Contesson, dame de Montagny, ainsi que Aymon fils de Rodolphe de Montagny, approuvent une renonciation dudit Rodolphe, en faveur du couvent de Hauterive, v.1170 (LDA 259, 280.- RH 121.- AF 1925 p.126)  
NB. Cette datation approximative du RH semble quelque peu ancienne, peut-être d'une dizaine d'années?
- 1219 Haymo seigneur de Montagny est témoin d'une confirmation de donation faite par Bertold, évêque de Lausanne, en faveur du couvent de Hauterive, 1219 (AEF: Hauterive, 2e.suppl.4 .- RH 348)
- 1220 Ensuite d'une sentence arbitrale, Aymon seigneur de Montagny et son frère Vuillelme sont autorisés à conserver, mais pour leur vie durant seulement, l'avouerie du couvent de Payerne, que les Montagny prétendaient posséder de droit héréditaire, et dont le couvent ne voulait plus, 6 des Ides de VII.(10.VII) 1220 (AF 1925 p.128.- RD 45.- FRB II 21.- RHV 1912 p.79.- MDR XIX 922, XX 270, XXII 424)
- 1223 Aymon de Montagny est témoin, avec Werner de Belp, d'une déclaration de Werner d'Eschenbach, 5.V.1223 (FRB II 42.- AEB: Fach Interlaken)
- 1223/24 Aymon de M. et l'abbé d'Hauterive font délimiter le territoire d'Onnens, contigu à celui de la seigneurie de Montagny, 15.III.1223 (24 n.s.) (LDA 296.- AF 1925 p.129.- RH 361)
- 1226 Aymon de M. entre en guerre, en 1226, contre le Chapitre à  
1228 et l'évêque de Lausanne. Il causa de grands dommages à l'évêque, dommages évalués à 160 lb.laus., 30 muids de froment enlevés à Granges et 4 à Sassel. Excommunié ainsi que ses adhérents, ses terres furent mises en interdit. Finalement Aymon dut se soumettre; une entrevue eut lieu à Payerne en 1228. Aymon promit de remettre à l'évêque sa dime de Villarsel, qui était du fief de l'évêque, ou un alleu sis à Muratel et des biens à Châtonnaye, Granges et Mannens; après plusieurs arrangements, l'acte définitif de paix fut conclu à Granges, acte dans lequel apparaît pour la première fois son épouse Geppa, Dimanche av.S.Jean-Baptiste (1.IV) 1228. Aymon obtint alors la restitution de 7 poses de terre à Granges et un dédommagement pour les dégats commis dans sa forêt du même lieu; sa dette fut réduite à 140 lb.laus., pour laquelle il dut donner en gage sa dime de Villarsel achetée jadis par son ~~frère~~ père Rodolphe de Montagny (RD 53, 54.- FRB II 83.- AF 1925 p. 130-132.- MDR VI 332-337, XIX No.1042.- MF V 472.- PAD III 196, VII 304)
- 1228 Aymon de M. a un différend avec le couvent de Hauterive, au sujet des terres d'Onnens, et d'autres sises à Matran, Seedorf, Prez, Corserey, Noréaz, Lovens et Lentigny, 9.IV.1228 (AEF: Hauterive, 2.- AF 1925 p.129.- RH 376)

- 1229 Aymon de M. apparaît aux côtés du sire Aymon de Faucigny, comme garant, lors du traité de paix conclu par celui-ci avec Guillaume comte de Genevois, 24.III.1229 (année de la Nativité?) (RD 55.- Mém.& Doc.Genève VII, 291)
- 1229 Aymon de M. a de nouveau un différend avec le couvent de Hauterive, mais il finit par retirer ses plaintes, sauf pour deux terres qui lui revenaient de droit certain; en compensation, il reçut 70 lb.bernoises et remit au couvent un livre des Epîtres et son gant droit qui devaient être conservés au couvent en signe de paix et d'amour; ce compromis fut approuvé par sa femme Gépa et par sa fille Alix, XII.1229 (AEF: Hauterive VII, 3.- RH 388.- AF 1925 p.132)
- 1237 Aymon seigneur de Montagny inféode pour 200 marcs d'argent tout ce qu'il possède à Planfayon et à Bonnefontaine à n. Vuillelme d'Englisberg, XII.1237 (FRB II 170.- PAD IX 88, 198.- MDR XIX No.1182.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.113.- RD 63.- AF 1925 p.132.- AEF: Inv. AT vol.I p.157)
- +1239 Aymon mourut en 1239 (AF 1925 p.133)
- +av. 1240 Aymon semble bien être mort avant le 23.VI.1240 car à cette date Pierre de Savoie déclare qu'il a reçu d'Etienne, prieur de Payerne, l'avouerie dudit couvent (RHV 1912 p.80)
- La commémoration d'Aymon de M. se célébrait au couvent de Hauterive à la date du 2 juin (Nécrologe de Hauterive)
- 1239 Caepa dame de Montagny et son fils Aymon, du consentement d'Aymon de Faucigny, tuteur de Caepa, et d'Henri de Mont, avoué d'Aymon, vendent pour 100 marcs d'argent, à la prévôté d'Interlaken, toutes leurs possessions de Muri, en champs, fonds, prés, bois, avec tous les droits qu'ils y détiennent, patronat et avouerie de l'église dudit lieu; 1239 de l'Incarnation (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 199.- AF 1925 p.133.- RD 68)
- 1240 Caepa et son fils Aymon confirment la vente de leurs biens de Muri à la Prévôté d'Interlaken, 10.II.1240 (AEB: Fach Interlaken.- RRB II 200.- RD 68.- AF 1925 p.133)
- 1243/4 Gépa et Marcuard de Wohlusen, son frère, donnent leur consentement à une vente faite par Aymon, fils de Gépa, en faveur de Berthe ~~de Wolgiswyl~~ épouse de Rodolphe de Wolgiswyl, 13.III.1243 (44 n.s.) (AF 1925 p.133.- PAD VIII 420)
- 1259 Gépa et son fils Aymon seigneur de Montagny font un échange de terres avec le Chapitre d'Interlaken, 12.X.1259 (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 490)
- 1259 Gépa apparaît encore, comme mère d'Aymon qui vend au Chapitre d'Interlaken 3 poses de terre sises à Kräyigen, 7.XII.1259 (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 492)

- 1220 Ensuite d'une sentence arbitrale, Aymon seigneur de Montagny et son frère Vuillaume sont autorisés à conserver, mais pour leur vie durant seulement, l'avouerie du couvent de Payerne, que les Montagny prétendaient posséder de droit héréditaire, et dont le couvent ne voulait plus, 6 des Ides de VII. (10.VII) 1220 (AF 1925 p.128.- RD 45.- FRB II 21.- RHV 1912 p.79.- MDR XIX 922, XX 270, XXII 424) NB. MDR XX 272 donne comme date: Ides de VII.1226 !
- 1226 Vuillaume, fils de Rodolphe de M., est chanoine d'Amsoldingen en 1226 (AF 1925 p.128)

- 1227 Guido de Montagnie, coseigneur de Maules, chevalier, et son fils Vuillelme donnent au couvent de Humilimont le droit de pâture dans la Joux noire de Maules ainsi que le droit de couper du bois dans les forêts, M<sup>o</sup>lettes VI.1227 (AEF: Humilimont H 36)



1223 Dominus Wernerus de Belpo, et d'autres seigneurs dont Aymon de Montagny, sont témoins dans un acte du 5.V.1223 (FRB II 42.- AEB: Fach Interlaken)

- 1229 Haaliz et sa mère Gépa donnent leur consentement à un arrangement passé entre le couvent de Hauterive et Aymon de Montagny, leur père et époux, XII.1229 (AEF: Hauterive VII, 3.- RH 388.- AF 1925 p.132)
- Haalis aurait épousé Vuillelme d'Estavayer (AF 1925 p.208) ce qui paraît improbable, ou aussi Uldric de Schoenfels, ce qui paraît plus probable (A.d'Amman, La Roche -tirage à part des AF 1933 p.14, 15)

- 1239 Aymon et sa mère Caeppa dame de Montagny vendent pour 100 marcs d'argent, à la prévôté d'Interlaken, leurs possessions de Muri, avec le patronat et l'avouerie de l'église dudit lieu, 1239 de l'Incarnation (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 199.- AF 1925 p.133.- RD 68)
- 1240 Aymon et sa mère Caeppa dame de Montagny confirment la vente de leurs biens de Muri à la prévôté d'Interlaken, 10.II.1240 (AEB: Fach Interlaken.- RRB II 200.- RD 68.- AF 1925 p.133)
- 1243 Du consentement de sa mère Gépa, de son oncle Marcuard de Wohlusen et d'autres de ses parents, Aymon vend à Berthe épouse de Rodolphe de Wolgiswyl le fief d'Ober- et Nieder-Mettlen, 13.III.1243 (44 n.s.) (AF 1925 p.133.- PAD VIII 420)
- 1243 Du consentement de son oncle maternel Marcuard de Wohlusen, Aymon vend à Pierre Riche, de Fribourg, le village de Misery et tout ce qu'il possédait à Avry s/Matran, 1243 (FRB II 243.- AF 1925 p.135.- PAD IV 365, VIII 420.- FGB XVIII 5.- AEF: Commanderie 38)
- 1243/44 Aymon confirme ses ventes de Misery et d'Avry s/Matran à Pierre Riche, de Fribourg, 13.III.1243 (44 n.s.)
- 1243/44 Aymon confirme sa vente du fief d'Ober- et Nieder-Mettlen à Berthe épouse de Rodolphe de Wolgiswyl, 13.III.1243 (44 n.s.) (FRB II 247.- RD 71)
- 1244/45 Aymon seigneur de Montagny, majeur de 14 ans, confirme la vente de ses possessions de Muri en faveur de la prévôté d'Interlaken; 12/17.III.1244 (45 n.s.) (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 256.- RD 73)
- 1254 Aymon prête hommage lige à Pierre de Savoie pour sa maison forte de Belp et pour les villages de Lentigny et de Lovens; il met à sa disposition le château de Montagny, tant en temps de paix qu'en temps de guerre, mais il réserve qu'en cas de guerre contre les Kybourg son château ne serait occupé ni par Pierre ni par ses hommes d'armes; 5 kal.de I. (28.XII) 1254 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.382.- AF 1925 p.136.- FRB II 385.- RD 88.- PAD VII 247, VIII 420.- MDR XIX No.1445.- AEF: Inv. AT vol.I, p.121-122)
- 1254/55 Rodolphe comte de Gruyère, Uldric seigneur d'Arberg, Aymon seigneur de Montagny et d'autres vassaux de Pierre de Savoie, d'une part, et les Fribourgeois, d'autre part, nomment des arbitres pour vider leurs différends, 25.II.1254 (55 n.s.) (MDR XIX No.1450.- FRB II 390.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.387<sup>a</sup>)
- 1259 Le Chapitre d'Interlaken échange avec Aymon seigneur de Montagny et sa mère Gépa, 9 poses de terre sises à Gerzensee et autres lieux contre 9 poses sises à Opplingen, 12.X. 1259 (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 490) - Dans cet échange apparaît son épouse Sibille.

- 1259 Aymon seigneur de Montagny vend pour le prix de 21 talents, au Chapitre d'Interlaken, trois poses de terre, 7.XII.1259 (AEB: Fach Interlaken.- FRB II 492)
- 1260 Aymon accompagne Pierre II de Savoie en Valais dans sa guerre contre Henri de Rarogne, évêque de Sion; il est compris, avec le comte de Gruyère, dans les seigneurs pacifiés, 5.IX.1260 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.548.- RD 99.- AF 1925 p.137.- FRB II 507, 510.- MDR XXX 48)
- 1260 Aymon de M. apparaît dans une promesse faite sur l'ordre de Jehan de Kien, par Henri, Rodolphe et Jehan de Straettlingen, en faveur de Pierre II de Savoie, 17.IX.1260 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.549.- MDR XXX 55.- FRB II 512) Les Straettlingen promettent de prêter main forte à Pierre II dans la vallée de Straettlingen, mais se réservent de ne point combattre contre l'empereur ou contre Aymon de Montagny (AF 1925 p.138.- RD 99)
- 1260 Aymon de M., Werner de Kien et Wilhelm de Weissenburg se portent cautions de l'engagement de Henri, Rodolphe et Jehan de Straettlingen de prêter secours et suretés à Pierre de Savoie; Vendredi ap.Exhaltation de la Ste.Croix (17.IX) 1260 (MDR XIX No.1558)
- 1263 Aymon seigneur de Montagny donne au couvent de Fraubrunnen pour le repos de son âme et de celle de ses parents deux poses de terre sises à Oetkingen, poses tenues de lui par Jehan de Halten, 23.VI.1263 à Belp; (AEB: Fach Fraubrunnen.- FRB II 576)
- 1263 Aymon seigneur de Montagny donne son consentement à un accord intervenu entre André de Montagny dit Portier, et le couvent de Hauterive, 6.XI.1263 (AEF: Hauterive, I.suppl. 80.- RH 550)
- 1264/65 Ebal de Mont remet en fief à Aymon seigneur de Montagny son clos de Romanel, et Aymon lui en prête hommage, 4 des Ides de I. (10.I) 1264 (65 n.s.) (MDR XIX No.1633)
- 1265 Aymon apparaît comme étant en guerre avec Berne, dans l'acte de soumission à Pierre de Savoie par les Estavayer au sujet de Font, 27.X.1265 (FRB II 634)
- 1265 Aymon entre en guerre avec Rodolphe de Habsbourg et les Fribourg contre son suzerain Pierre de Savoie et la ville de Berne, 1265 (FRB II 633, 634.- RD 106)
- +1265 Aymon perdôt la vie pendant cette guerre, âgé de 36 ans (AF 1925 p.138)
- 1262 Du consentement de son épouse Marguerite et de ses enfants Guillaume, Henri, Aymon et Clémens (sic), Aymon seigneur de Montagny donne en aumône au couvent de Hauterive l'usage de tous ses pâtirages et renonce à ses droits sur le pré Dossel, 26.V.1262 (AEF: Hauterive, I.suppl.79.- RH 540)

- +av.1267 Aymon /qui serait mort en 1265/ mourut dans tous les cas avant le 11.IV.1267 date à laquelle ses fils Guillelme et Pierre fils de feu Aymon prêtèrent hommage à Pierre de Savoie (Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.727.- FRB II 681, 682)
- La première femme d'Aymon, nommée Sibille serait de la famille d'Estavayer, et la seconde, Marguerite, de la famille de Prez (AF 1925 p.135)

1227 Guido de Montagnie, coseigneur de Maules, chevalier, et son fils Vuillelme donnent au couvent de Humilimont le droit de pâture dans la Joux-Noire de Maules et le droit de coupage de bois, Molettes VI.1227 (AEF: Humilimont H 36)

- 1265-66 Vuillelmus de Belpo est cité comme chanoine d'Amsoldingen les 11.VI.1265 et 19.II.1266 (AEB: Fach Thun.- FRB II 639, 640)
- 1276<sup>8</sup>/<sub>8</sub> Dominus Wilhelmus de Belpo est encore chanoine d'Amsoldingen, 8.II.1277 (78 n.s.), acte dans lequel il figure comme témoin (FRB III 227.- AEB: Fach Stift)
- 1276 Dominus Gillelmus de Belpe, chanoine d'Amsoldingen, 25.XI. 1276 (FRB III 186.- AEB: Fach Stift)

1264 P. (Pierre?) de Belpo est témoin d'un acte du 24.IV.1264  
(AEB: Fach Aarberg.- FRB II 612)



- 1262 Guillaume de M. donne son consentement à une donation faite par son père Aymon en faveur du couvent de Hauterive, 26.V. 1262 (AEF: Hauterive I.suppl. 79.- RH 540)
- 1266 Guillaume fils d'Aymon seigneur de Montagny donne au comte Pierre de Savoie son château de Montagny, et ledit comte le lui réinféode immédiatement et Guillaume lui prête hommage lige; Lendemain des Rameaux 1266 (AEF: Inv. AT vol.I.p.122)
- 1266 Guillaume seigneur de Montagny, fils de feu Aymon, /comme indiqué ci-dessus/ prête hommage lige, à La Tour de Peilz, à Pierre de Savoie qui déclare oublier les injures, méfaits et dommages causés par feu Aymon, père de Guillaume, et pardonner sa trahison. Il excepte de son hommage le village de Belfaux qu'il déclare vouloir vendre dans le courant des deux années à venir; il excepte aussi Dompierre, Domidier et Russy dépendant du seigneur de Neuchâtel-Arberg; puis tout ce qu'il tient de l'évêque de Lausanne à Corcelles, avec le cours de la Broye du pont de Granges au lac de Morat; et enfin le péage de Corcelles et les villages de Grolley et de Lossy; Lendemain des Rameaux 1266 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.727.- RD 109.- AF 1925 p.208, 209.- FRB II 680.- Mém.& Doc.Sté.Savois.Hist. XXXIX p.249 No.163.- MF VI 48.- MDR XIX No.1695.- PAD VIII 421, II 50)
- 1266/67 Guillaume vend à la Maison de l'Ordre Teutonique de Köniz divers biens sis audit lieu de Köniz, 13.I.1266 (67 n.s.) (AEB: Fach Bern III Schaffnerei.- FRB II 673)
- 1267 Guillaume étant mineur, 87 hommes liges donnent leur consentement à l'hommage prêté par lui en faveur de Pierre de Savoie, devant le château de Montagny, le jour des SS.Jacques et Philippe (1.V) 1267 (Wurstemberger, Peter II.vol.IV No.728.- RD 109.- AF 1925 p.209.- MDR XIX No.1696)
- 1268 Guillaume et Henri, frères, seigneurs de Montagny vendent leur fief de Wattenwyl au chevalier Jordan de Bürgistein et aux frères Conrad et Walter dits de Wattenwyl, fief qui avait déjà été possédé par leur père et leur grand-père, 28.I.1268 (FRB VII 715)
- 1269 Guillaume et Henri, frères, seigneurs de Montagny, affranchissent Uldric dit Wolf et Emma son épouse et demandent à ce qu'ils soient reçus bourgeois de Berne; de plus ils confirment cet affranchissement au nom de leur frère Hartmann et de leurs soeurs Ella et Elsa, 1269 ....
- 1272 Les frères Guillaume seigneur de Montagny, Hartmann et Henri approuvent une donation faite par Pierre dit de Lonney en faveur du couvent de Hauterive, IX.1272 (AEF: Hauterive 2e.suppl. 36.- RH 617.- AF 1925 p.209)
- 1273 Les frères Guillaume, Hartmann et Henri font un premier partage de leurs biens, 14.VIII.1273 (AF 1925 p.209)

- 1273 Guillermes et Henri, frères, seigneurs de Montagny, font un échange de terres avec la Maison de l'Ordre Teutonique de Köniz, 20.IX.1273 (AEB: Fach Köniz.- FRB III 44)
- 1274 Guillermes coseigneur de Montagny affranchit Olivier fils de Conon de Chastonay de l'hommage qui lui était dû; il l'affranchit également de la résidence à Montagny, à laquelle il était tenu à cause de 10 livrées de terre qu'il tenait dudit Guillermes, livrées de terre que ce dernier avait vendues à Conon, père d'Olivier, pour le prix de 140 lb.laus.; Vendredi ap. Annonciation 1274 (AEF: Inv. AT vol.I p.123.- AF 1925 p.210)
- 1276 Guillermes seigneur de Montagny prête hommage à Vuillelme de Champvent, évêque de Lausanne, pour les chemins publics depuis le Chandon jusqu'au Laengenber, pour le cours de la Broye, du lac de Morat au gué des Allemands, pour le péage de Montagny, pour l'avouerie de Chiètres et pour tout ce qu'il avait ou que d'autres tenaient de lui à Sauvit et à La Vaux de Lutry; Mardi av. Ascension (12.V) 1276 (AEF: Titres de Montagny 4.- AF 1925 p.210.- MF VI 48.- FRB III 172, 173.- MDR XIX No.1852)
- 1276 Uldriod de Mannens prête hommage en faveur de Guillermes seigneur de Montagny pour tous les fiefs qu'il tient de lui, 5.XII.1276 (AEF: Inv. AT vol.I p.112.- AF 1925 p.210)
- 1277 Guillermes et ses frères font un nouveau partage, définitif, de leurs biens; Guillermes conserve la seigneurie de Montagny et reste seigneur dominant de Belp qui est attribué à Hartmann; de plus, Guillermes conserve tout ce qui est à l'ouest de la Sarine, 28.XI.1277 (Wurstemberger, Peter II. vol.IV No.830.- RD 131.- FRB III 219.- AF 1925 p.210,211) Ce partage fut conclu par l'arbitrage de Vuillelme, évêque de Lausanne, et de Conrad de Wädenswyl.
- 1277/78 Hartmann fils d'Aymon seigneur de Montagny donne l'ordre à ses feudataires de prêter l'hommage qui lui est dû, entre les mains de son frère Guillermes, 5.I.1277 (78 n.s.) AEF: Inv. AT vol.I p.123)
- 1280 Guillermes seigneur de Montagny cède pour le prix de 20 marcs d'or, aux habitants de Fribourg, le péage qu'ils devaient payer pour aller ou revenir de Payerne, VIII.1280 (AEF: Inv. AT vol.I p.124.- AF 1925 p.213)
- 1280 Pierre comte de Gruyère donne quittance aux frères Guillermes, Hartmann et Henri de Montagny pour la somme de 80 lb.laus. que ceux-ci ont payée à Rodolphe de Veraz et à Ambroisie sa femme, envers lesquels leur père s'était porté caution pour ladite somme, III.1280 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.123)
- 1280 Guillermes prête hommage à Vuillelme, évêque de Lausanne, et reconnaît avoir reçu en fief dudit évêque 12 poses de terre à Corcelles près de Payerne, dont 5 champs au-dessus de Montagny: 5 au Champ des Essinges, avec la dîme de ce dernier; en outre, il donne la garantie du franc alleu de ces terres, Lendemain de l'Assomption (16.VIII.) 1280 (AEF: Titres de Montagny 4.- MF VI 51.- MDR XIX No.1906)

- 1283/84 Guillerme achète à Uldric et à Pierre fils de Conon de Domdidier, pour le prix de 24 lb.laus., le tiers de la dîme d'Olleyres et la moitié d'un pré sis à Domdidier, I.1283 (84 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.46.- AF 1925 p.213)
- 1285 Guillerme seigneur de Montagny, donzel, est témoin dans une donation de fief faite par Pierre évêque de Sion en faveur de Godefroy de Moerel, 7.X.1285 (MDR XXX 340, 341)
- 1285 Rodolphe de Grollea, bourgeois de Montagny, cède tout ce qu'il possède, mais sous grâce de rachat, à Guillarme seigneur de Montagny, pour le prix de 16 sols laus., III.1285 (a.s.) (AEF $\frac{1}{2}$  inv. AT vol.I p.124.- AF 1925 p.214)
- 1285/86 Guillarme prête hommage lige à Loys de Savoie, seigneur de Vaud, pour Montagny, Lovens, Lentigny et Belp, 31.I.1285 (86 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.124.- AF 1925 p.213.- RD 145.- Mém.& Doc.Sté.Savois.d'Histoire XXXIX p.250 No.165)
- 1287 Pierre dit de Bassens vend à Guillerme seigneur de Montagny tout ce qu'il possède à Domdidier, pour le prix de 10 lb. laus., Lendemain de S.Jean-Baptiste (25.VI.) 1287 (AEF: Inv. AT vol.I p.47.- AF 1925 p.214)
- 1292 Guillelme fils de Rodolphe de Villarsel prête reconnaissance à Guillerme seigneur de Montagny, pour tout ce que lui-même et Guillelme son oncle possèdent rière Torny-le-Petit, Mercredi av.Ste.Marie-Madeleine 1292 (AEF: Inv. AT vol.I p.173)
- 1292/93 Guillame sire de Montanie et Jehant de Chinens sont désignés comme arbitres pour fixer la rançon des prisonniers, lors du traité de paix entre Fribourg et la Savoie, Samedi après la S.Hilaire, en janvier 1292 (93 n.s.) (FRB III 549.- RDF I 142.- AF 1925 p.250)
- 1293 Guillelme et Jehan de Villarsel, frères, prêtent hommage et reconnaissance à Guillerme seigneur de Montagny pour diverses terres sises à Torny et à Villarsel, XII.1293 (AEF: Inv. AT vol.I p.178)
- 1295 Guillerme, partisan de l'évêque lors de la guerre entre l'évêque de Lausanne et Loys de Savoie, seigneur de Vaud, ne combattit pas contre son suzerain, 1295 (AF 1925 p.251)
- 1295 Jacques Mallet, de Payerne, prête reconnaissance en faveur de Guillerme pour un pré sis à Corcelles et pour un cens de 68 sols, 31.XII.1295 (AF 1925 p.253)-AEF:Inv.AT I p.125)
- 1293-99 Guillerme de Montagny est bailli de Vaud en 1293, 1298 et 1299 (MDR III 91.- AF 1925 p.256.- DHV I 153)
- 1296 Jehan de Cours dit de Belmont, de Payerne, accorde à Guillerme seigneur de Montagny le droit de racheter divers biens sis à Russy et à Dompierre, moyennant restitution de 15 lb. laus.; VII.1296 (AEF: Inv. AT vol.I p.47.- AF 1925 p.253)

- 1298 Guillerme et son neveu Uldric de Belp se joignent aux Fribourgeois dans la guerre de Fribourg contre Berne, guerre qui se termina par la victoire des Bernois au Donnerbühl, le 2.III.1298 .- Guillerme, son fils Aymon et Uldric de Belp son neveu firent leur soumission à Berne, après qu'une trêve ait été conclue après Pentecôte 1298 (RDF I 175.- AF 1925 p.252, 253)
- 1299 Loys de Savoie, seigneur de Vaud, révoque l'accord qu'il avait conclu avec Guillerme seigneur de Montagny, au sujet des châteaux de Grandcour et de Bellerive, Samedi après la Nativité de Notre-Dame 1299 (AEF: Inv. AT vol.I p.95)
- 1300 Guillelme Gaillard, de Montagny, prête hommage lige à Loys de Savoie, seigneur de Vaud, mais réserve la fidélité qu'il doit à Guillerme de Montagny, 1300 (AF 1925 p.253)
- 1303 Rémission faite par Guillerme seigneur de Montagny à Torinc fils de Guillerme Mestral de Vuippens, des villages, juridictions, biens et revenus que Rodolphe de Villarsel son beau-père avait constitués en dot à Contessone sa fille, épouse dudit Torinc, sous le même hommage auquel ledit Rodolphe était tenu, XII.1303 (AEF: inv. AT vol.I p.125)
- 1304 Guillerme est arbitre dans un différend survenu entre les citoyens et l'évêque de Lausanne, 1304 (AF 1925 p.254)
- 1306 Conon de Chastonay prête reconnaissance à Guillerme seigneur de Montagny, pour le village de Lentigny et pour un cens de 7 lb.laus. rière Léchelles, Mercredi ap.l'octave de Pâques 1306 (AEF: Inv. AT vol.I p.106.- AF 1925 p.253, 254)
- 1308-11 Guillerme est en guerre avec les Fribourgeois et l'évêque de Lausanne contre Loys de Savoie, seigneur de Vaud; une trêve fut conclue le 2.I.1308 (09 n.s.), puis prolongée jusqu'au traité de paix du 4.IV.1311 (AF 1925 p.254.- RD 175.- RDF II 48.- MF VI 77)
- 1309/10 Guillelme fils d'Amé de Montagny et Guillerme seigneur de Montagny échangent un moulin et battoir contre la messellerie et divers autres revenus rière Dompierre, Domidier, Russy et autres lieux, II.1309 (10 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.47)
- 1309/10 Guillelme fils d'Amédée de Montagny vend à Guillerme seigneur de Montagny un cens de 10 sols laus. pour le prix de 6 lb. laus.; Nardi ap.Purification 1309 (10 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.126)
- 1310 Guillerme seigneur de Montagny achète à ~~Ric~~ Vuillelme fils de Pierre (Riche?) la dime de Russy pour le prix de 109 lb. laus. III.1310 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.47)-AF 1925 p.254)

- 1310 Guillaume et son fils Aymon donnent au couvent de la Fille-Dieu une rente de 6 livres pour la part des biens qui revenaient à Marguerite de Palézieux, nièce de Guillaume, X.1310 (PAD VII 268). -AC Fille-Dieu: XIII, 20)
- 1310 Le couvent de la Fille-Dieu accorde à Guillaume et à son fils Aymon le droit de racheter un cens de 6 livres qu'ils avaient assigné sur des biens sis à Lentigny pour la dot de Marguerite fille de Girard de Palézieux et d'Ysabelle, soeur de Guillaume, X.1310 (AEF: Inv. AT vol.I p.106.- AF 1925 p.254.- PAD VII 268)
- 1310 Guillaume de Montagny, le comte de Gruyère et d'autres seigneurs partent à la solde de Léopold d'Autriche pour l'Italie et Milan, où l'empereur Henri VII voulait se faire couronner; chacun d'eux devait être accompagné de 8 chevaliers; le duc promet à chacun 100 marcs d'argent et leur donna en hypothèque, pour cette somme, tout le péage de Fribourg et le cens annuel payé pour les maisons de cette ville, ainsi qu'une rente de 60 lb. payable par les lombards de Fribourg, 7 des Ides de XI.1310 (AF 1925 p.255.- RDF II 44.- AEF: Diplômes 38) Les Gruyère et les Montagny conservèrent leur hypothèque pendant 26 ans (AF 1925)
- +1311 Ces seigneurs partirent en XII.1310, mais Guillaume mourut l'année suivante, peut-être au siège de Brescia, 1311 (AF 1925 p.255, 256) Il serait mort à l'âge de 58 ans (id.p. 257)

Les documents de cette feuille semblent plutôt se rapporter à un Guillerme, de la famille de Montagny-le-Corbe ?

- 1286 Vuillerme de Montagny, donzel, du diocèse de Lausanne, prête hommage pour la seigneurie de Montagny à Jehan de Montbéliard, 1286 (AF 1925 p.214.- MDR XIV 174)
- 1288 Guillerme offre pour 200 lb.viennoises, à Jehan de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, les villages de Cerviens, Valovens, Bandenet et Ovens, que son épouse Luquette avait hérités de son père le chevalier Etienne de Cusances, 1288 (AF 1925 p.214)
- 1290 Humbert Dauphin du Viennois passe une obligation en faveur de Guillerme, seigneur de Montagny, de la somme de 200 lb. de Vienne, pour la dot de Luchette épouse dudit Guillerme 2.V.1290 (AEF: Inv. AT vol.I p.125)
- 1286/87 Jehan de Montbéliard fait rémission de l'hommage que lui devait Guillerme seigneur de Montagny, attendu les ventes qu'il avait faites en divers lieux, I.1286 (87 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.124)

- 1272 Les frères Guillaume, Hartmann et Henri de Montagny donnent leur consentement à une donation faite par Pierre dit de Lonmay, donzel, en faveur du couvent de Hauterive, IX.1272 (AEF: Hauterive 2e.suppl., 36.- RH 617.- AF 1925 p.209)
- 1273 Les frères Guillaume, Hartmann et Henri font un premier partage de leurs biens; Hartmann reçoit le château de Belp et le Belpberg, 14.VIII.1273 (AF 1925 p.209)
- 1273 Guillaume, Maximann et Henri de Montagny font un échange de terres avec la Mison de l'Ordre Teutonique de Köniz; Hartmann y apparaît comme étant leur frère, 20.IX.1273 (AEB: Fach Köniz.- FRB III 44)
- 1277 Les trois frères, par suite d'une décision d'arbitres, font un nouveau partage de leurs biens; Hartmann obtient Belp et toutes les dépendances situées à l'est de la Sarine, mais sous la suzeraineté de son frère Guillaume; de plus, il renonce à tous ses droits sur le mandement de Montagny, 28.XI.1277 (AF 1925 p.211.- RD 131.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.830)- FRB III 219)
- 1277/78 Hartmann, fils d'Aymon seigneur de Montagny, donne l'ordre à ses feudataires de prêter l'hommage qui lui est dû entre les mains de son frère Guillaume, 5.I.1277 (78 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.123) AF 1925 p.211 dit que cet ordre est adressé à ses anciens feudataires et tenanciers de Montagny.
- 1280 Pierre comte de Gruyère donne quittance aux frères Guillaume Hartmann et Henri de Montagny pour la somme de 80 lb.laus. que ceux-ci ont payée à Rodolphe de Veraz et à Ambroisie sa femme, envers lesquels leur père s'était porté caution pour ladite somme, III.1280 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.123)
- 1280 Conrad de Belpberg tient différents biens de Hartmann de Belp, 25.XII.1280 (FRB III 294, 295)
- +av.1281 Ulrich de Maggenberg est tuteur des enfants de feu Hartmann et consent, comme tel, à un échange de biens, 26.VI.1281 (FRB III 302.- RD 135.- A Bürgerspitals Bern)

- 1273 Echange entre Uldric, Guillerme, Henri et Artmann, frères coseigneurs de Montagny, lesquels pour l'inféodation par eux faite à Aymon du fief qu'il tenait des dits seigneurs, lui ont cédé le lieu de Belp et la montagne du Belpberg, 14.VIII.1273 (AEF: Inv. AT vol.I p.123)  
NB. Ce texte est peu clair; c'est certainement ce que AF 1925 donne comme premier partage entre les fils d'Aymon de Montagny; c'est la seule place où Uldric apparaisse: le personnage est donc énigmatique!



- 1262 Henri de Montagny donne son consentement à une donation faite par son père Aymon en faveur du couvent de Hauterive, 26.V.1262 (AEF: Hauterive, 2<sup>e</sup>.suppl.79.- RH 540)
- 1268 Guillerme et Henri de M., frères, vendent leur bien de Wattenwyl au chevalier Jordan de Bürgistein ainsi qu'aux frères Conrad et Walter dits de Wattenwyl; ce fief avait déjà été possédé par leur père et leur grand-père; 28.I.1268 (FRB VII 715)
- 1269 Guillerme et Henri, frères, seigneurs de Montagny, affranchissent Uldric dit Wolf et Emma son épouse, et demandent à ce qu'ils soient reçus bourgeois de Berne; de plus, ils confirment cet affranchissement au nom de leurs frère et soeurs, Hartmann, Ella et Elsa, 1269 ...
- 1272 Les frères Guillerme, Hartmann et Henri de M. donnent leur consentement à une donation fait par le donzel Pierre dit de Lonney en faveur du couvent de Hauterive, IX.1272 (AEF: Hauterive 2e.suppl.36.- RH 617)
- 1273 Les frères Guillerme, Uldric, Hartmann et Henri de M. font un premier partage de leurs biens, 14.VIII.1273 (AF 1925 p.209, 211)
- 1273 Guillerme et Henri, frères, seigneurs de Montagny, font un échange de terres avec la Maison de l'Ordre Teutonique de Köniz, 20.IX.1273 (AEB: Fach Köniz.- FRB III 44)
- 1280 Pierre comte de Gruyère donne quittance aux frères Guillerme, Hartmann et Henri de Montagny pour la somme de 80 lb.laus. que ceux-ci ont payée à Rodolphe de Veraz et à Ambroisie sa femme, envers lesquels leur père s'était porté caution pour la dite somme, III.1280 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.123)
- 1295 Henri de M., du consentement de sa femme Pérussète et de ses fils Hugon et Jehan, vend, pour le prix de 7 lb.laus. à Pierre coseigneur d'Estavayer, une maison sise à Estavayer, IV.1295 (AT Baronnie de Vaud 18, Estavayer 11)

~~Aymon~~

1262 Aymon donne son consentement à une donation faite par son père Aymon en faveur du couvent de Hauterive, 26.V.1262 (AEF: Hauterive I.suppl. 79.- RH 540)

-- Aymon aurait embrassé l'état ecclésiastique (AF 1925 p.212)

1269 Guillaume et Henri, frères, seigneurs de Montagny, affranchissent Uldric dit Wolf et Emma son épouse; ils confirment cet affranchissement au nom de leur frère Hartmann ainsi que de leurs soeurs Eliun (Ella - Alice?) et Elsun,  
1269 ...

- 1269 Guillaume et Henri, frères, seigneurs de Montagny, affranchissent Uldric dit Wolf et son épouse Emma; de plus, ils confirment cet affranchissement au nom de leur frère Hartmann et de leurs soeurs Ella et Elsa (Ysabelle),  
1269 ...
- Ysabelle épousa Girard de Palézieux, fils d'Hugues balli de Vaud (AF 1925 p.208)
- 1274 Girard de Palézieux, fils d'Hugon seigneur de Palézieux, sa femme Ysabelle, ainsi que ses frères et soeur, approuvent une cession faite par ledit Hugon en faveur du couvent de Hautcrêt, IX.1274 (MDR XII Hautcrêt 112)
- 1295 Girard de Palézieux, seigneur dudit lieu, donzel, du consentement de ses enfants Aymon, Pierre, Alixie, Ysabelle et Marguerite, cède pour 100 lb.laus. au couvent de Hautcrêt divers biens qu'il contestait audit monastère, 11.XII.1295 (MDR XII 126)  
NB. Comme Ysabelle ne donne pas son consentement à cette cession, on peut admettre qu'elle était déjà morte à cette date.
- Guillaume de Montagny et son fils Aymon donnent au couvent de la Fille-Dieu une rente de 6 lb. pour la part des biens qui revenaient à Marguerite de Palézieux, nièce de Guillaume, X.1310 (PAD VII 268.- AC Fille-Dieu: XIII, 20)  
NB. Ainsi on voit que Marguerite de Palézieux, fille de Girard de Palézieux et d'Ysabelle, ~~m~~ se fit moniale à la Fille-Dieu, et qu'elle était la fille d'une soeur de Guillaume de Montagny.
- Le couvent de la Fille-Dieu accorde à Guillaume de Montagny et à son fils Aymon le droit de rachater un cens de 6 lb. qu'ils avaient assigné sur des biens sis à Lentigny pour la dot de Marguerite fille de Girard de Palézieux et d'Ysabelle soeur de Guillaume, X.1310 (AEF: Inv. AT vol.I p.106).- AF 1925 p.254.- PAD VII 268)

- 1262 Aymon seigneur de Montagny, du consentement de Marguerite son épouse et de ses enfants: Vuillelme, Henri Aymon et Clément fait une donation en faveur du couvent de Hauterive, 6e.férie av.Pentecôte (26.V.) 1262 (AEF: Hauterive I.suppl. 79.- RH 540)

1260-75 Guido de Montagny est chanoine de Lausanne, 1260, 1275  
(MDR<sup>2</sup> VIII 387)

1286 Guido fait son testament dans lequel il s'intitule recteur de l'église de Dunigton (Angleterre), fondateur de l'autel de S. Julien en la cathédrale de Lausanne, 18.IV.1286  
(MDR<sup>2</sup> VIII 387)

+24.IX. Guido de Montagnye, chanoine de Lausanne, mourut un 24.IX. selon le nécrologe de la cathédrale de Lausanne; il avait donné au Chapitre le quart de la dîme des nascents de la paroisse de Dommartin, la moitié de la dîme des "Fossour et de Allour" de Poliez-Pittet, un cens de 8 coupes de blé sur la dîme de Dommartin, 6 setiers de vin dus par Humbert Bonel; le celerier du Chapitre devait distribuer aux chanoines présents à la messe d'anniversaire: 6 setiers de vin et 20 sols (MDR XVIII 211, VIII<sup>2</sup> 387)

- 1295-97 Aymon de Montagny prend le parti de l'évêque de Lausanne, Vuillelme de Champvent, dans la guerre que soutient ce dernier contre Loys de Savoie, seigneur de Vaud, suzerain de son père, 1295 .- Il est comme tel compris dans l'armistice conclu par le comte Amédée de Savoie, 29.VI.1297 (AF 1925 p.251.- MF VI 62)
- 1304 Aymon de Belmont, ffeu Henri, donne à Aymon fils de Guillerme seigneur de Montagny la moitié de toute son avouerie, en quelques biens qu'elle consiste, avec effet après sa mort, Mercredi av.SS.Philippe et Jacques 1304 (AEF: Inv.AT vol.I p.125)
- 1308 Guillerme Rechignard, bourgeois de Montagny, du consentement de son épouse Jaquète, hypothèque tous ses biens en faveur d'Aymon de M., qui s'était rendu caution pour lui, pour la somme de 160 lb.laus.; Dimanche de Quasimodo 1308 (AEF: Inv. AT vol.I p.126.- AF 1925 p.254)
- 1310 Guillerme de Montagny et son fils Aymon donnent au couvent de la Fille-Dieu un cens de 6 lb. pour la part des biens revenant à Marguerite de Palézieux, nièce dudit Guillerme; -Le couvent leur accorde le droit de rachat de ce cens assigné sur divers biens sis au village de Lentigny; X.1310 (PAD VII 268.- AC Fille-Dieu: XIII 20.- AF 1925 p.254 .- AEF: Inv. AT vol.I p.106)
- 1311 Dans une trêve conclue entre l'évêque de Lausanne et Loys de Savoie seigneur de Vaud est mentionné Aymon de Montagny XI.1311 (AF 1925 p.255, 256)
- 1313 Aymon ffeu Guillerme seigneur de Montagny prête hommage à Loys de Savoie, seigneur de Vaud pour le château de Montagny et ses dépendances; cet acte contient aussi des garanties pour la somme de 600 lb. que lui devait le seigneur de Prangins et de Grandcour; 29.VII.1313 (RD 183.- Mém.et Doc.Sté.Savois.d'Hist. XXXIX p.250, 251, No.167, 168)
- 1313 Loys de Savoie, seigneur de Vaud passe une transaction avec Aymon fils de Guillerme seigneur de Montagny, ~~en~~ par laquelle ledit ~~Aymon~~ Loys promet à Aymon un dédommagement de 600 livres, 24.VII.1313 (AEF: Inv. AT vol.I p.126)
- 1314 Aymon possède la dîme de Ressudens en 1314 (AF 1926 p.156)
- 1314 Aymon seigneur de Montagny achète à Jehan coseigneur de Saint-Martin 50 livrées de terre pour le prix de 600 lb. laus, IV.1314 (AF 1926 p.156.- RD 185.- Mém.& Doc. Sté. Savoie.d'Hist.XXXIX p.251, No.169)
- 1314 Aymon seigneur de Montagny, chevalier, prête hommage à Pierre d'Oron, évêque de Lausanne, et reconnaît tenir de lui divers biens rière Lutry et Lavaux, le cours de la Broye depuis le Vua, soit le gué des Allemands jusqu'à la Boschie de la Broye, soit jusqu'à l'embouchure de cette rivière, ainsi que les péages de Montagny-la-Ville et de Domdidier, 6.XII.1314 (AEF: Titres de Montagny 4; Répert.des Titres de l'Evêché 30.- AF 1926 p.156.- MF VI 86.- RD 187.- MDR XIV 100, XIX 521.- PAD VIII 421)

- 1315 Nicolas de Mannens, bourgeois de Montagny, prête hommage à Aymon seigneur de Montagny et se déclare être homme lige dudit Aymon et qu'il tient de lui tout ce qu'il possède au village et territoire de Mannens, VIII.1315 (AEF: Inv. AT vol.I p.112)
- 1315/<sup>6</sup> Aymon achète divers cens, pour le prix de 35 lb., à Richard et Rodolphe fils de Jehan de Rue, 1315 (AF 1926 p.156) II.1315 (16 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.126)
- 1315 Loys de Savoie, seigneur de Vaud, arbitre, désigne Aymon, Pierre comte de Gruyère et Reynald d'Estavayer pour taxer les dommages subis pendant la guerre de Fribourg contre les frères de Billens, Lendemain Ste.Marie-Madeleine 1315 (AEF: Anc.Terres 21.- RDF II 59.- AF 1926 p.156,157)
- 1316 Nicolas feu Boamond de Mannens cède, pour 10 lb., à Aymon de Montagny, tous ses droits, biens et possessions de Mannens, III.1316 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.112)
- 1317 Richard de La Grotte vend à Aymon seigneur de Montagny le tiers de la haute et basse vigne du Clos de Savoie, au territoire de Sauvit sous Lutry, pour le prix de 60 lb.laus. Samedi av.S.Barnabé ap.1317 (AEF: Inv. AT vol.I p.127)
- 1320/<sup>21</sup> Richard, seigneur de Vuflens, délivre une quittance de 100 lb.laus. en faveur d'Aymon seigneur de Montagny, pour la dot d'Alix, fille dudit Aymon et femme d'Hugonin de Vuflens fils dudit Richard, 12.II.1320 (21 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.127.- AF 1926 p.157)
- 1321-24 Aymon de Montagny est bailli de Vaud de 1321 à 1324 (DHV I 153)  
NB. AF 1925 p.257 et MDR XIX 100 disent qu'il le fut en 1322 et 1324.
- 1321 Aymon seigneur de M. donne à Jehan dit Mora, d'Estavayer, divers cens, biens et revenus, au territoire de Noréaz, et le droit de pâture sur le territoire de Montagny, et ce en récompense de 100 lb.laus. qu'il lui avait versées, VI.1321 (AEF: Inv. AT vol.I p.128.- AF 1926 p.157)
- 1321/<sup>22</sup> Aymon seigneur de Montagny achète, pour le prix de 120 lb.laus, à Jehan Escoffier, une vigne sise "en Calamin", au territoire d'Epesse, II.1321 (22 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.128.- AF 1926 p.157)
- 1321/<sup>22</sup> Loys de Savoie, seigneur de Vaud, promet à Aymon de M. de racheter dans le terme de un an, à Mermet ... bourgeois de Fribourg, 12 livrées de terre dudit Aymon, qu'il avait vendues sur son ordre pour le prix de 120 lb.laus. et de les lui restituer, Jeudi ap.Epiphanie 1321 (22 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.127)
- 1322 Aymon de Montagny remet à Jacques du Mur, de Dompierre, les messelleries de Dompierre, Domdidier, Russy et autres lieux, X.1322 (AEF: Inv.AT vol.I p.47.- AF 1926 p.157)



- 1322/23 Aymon seigneur de Montagny, fils de Guillaume, Agnelète son épouse et Guillaume leur fils vendent, pour le prix de 120 lb.laus., à Pierre (Riche?), bourgeois de Fribourg, la juridiction, leurs biens et revenus de Noréaz, I.1322 (23 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.155)
- 1323 Jacques Mallet prête reconnaissance en faveur d'Aymon et reconnaît lui devoir un cens annuel de 20 sols, 1323 (AF 1926 p.157)
- 1323 Agnès de Belmont (de la Maison de Grandson), dame de Montagny /donc ~~épouse~~<sup>veuve</sup> d'Aymon/aberge à Pierre de Bussy de Mur des biens sis à Murist et Montborget, biens qu'Aymon lui avait assignés en dot, IX.1323 (AEF: Inv. AT vol.I p.153.- AF 1926 p.157, 158)
- 1324 Jehan et Perrod fils de Conon d'Avenches accordent à Aymon sire de Montagny et à son fils Guillaume le droit de racheter les cens et revenus dus par divers particuliers à Domdidier, Russy, Chandon et autres lieux, et ce moyennant la restitution des 500 lb.laus.payées; Mardi av.Ste.Marie-Madeleine 1324 (AEF: Inv. AT vol.I p.47.- AF 1926 p.157,158) NB. Aymon était déjà mort à cette date!
- 1324 Agnès de Grandson, dame de Montagny, veuve de feu Aymon, et leur fils Guillaume assignent aux religieux de Hauterive un cens de 30 sols sur le tènement de Vionet fils de feu Anselme de Lovens, sis à Lovens. Le même jour, ils confirment une donation faite au couvent de Hauterive par le donzel Pierre de Lognay, IV.1324 (RH 1063.- AEF: Nobil.Altarip. I 91)- AF 1926 p.159)
- 1326 Sous la date de X.1326 est répété l'acte ci-dessus du Mardi av.Ste.Madeleine 1324 ! (AEF: Inv. AT vol.I.p.48)
- v.1328 Jacques et Olivier Mallet, frères, de Payerne, accordent à Agnès de Grandson et à son fils Guillaume le droit de racheter la dîme de Dompierre près de Corcelles, et ce pendant le terme de 4 ans, et pour le prix de 265 lb.laus. v.1328 (AF 1926 p.161) NB. AEF: Inv. AT vol.I p.49 donne pour cet acte la date du 29.IV.1345 ce qui semble impossible.
- 1327/8 Agnès donne son consentement à une vente de vignes faite par son fils Guillaume en faveur de Pierre ffeu Jehan de Chastel, donzel, I.1327 (28 n.s.) (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.451)
- +av.1324 Aymon serait mort fin 1323 ou début 1324 et Agnès ne vivait et 1332 plus en 1332 (AF 1926 p.158)
- +av.1332 Pierre Mulet, Henri Pellioarius et Pierre Zeguilli, recteurs de l'Hôpital de Fribourg, reconnaissent avoir reçu de Guillaume, seigneur de Montagny, 80 lb.laus. léguées par le testament d'Agnès (sa mère), sous l'obligation de donner chaque année à son anniversaire un bon repas aux pauvres infirmes, jusqu'à concurrence de 60 sols et de donner 10 sols au prêtre célébrant le même jour dans la chapelle dudit Hôpital, VI.1332 (AEF: Hôpital II, 30)

1331/32

Faculté accordée par Nicolas Coq (?), fils de feu Agnès dame de Montagny, en faveur de Perrod dit Chevalier, bgs. de Montagny, de racheter un cens de 10 sols laus. et 2 chapons, moyennant restitution de 4 lb. et 10 sols laus., (Il ne peut s'agir que d'Agnès de Grandson, veuve d'Aymon, seigneur de Montagny) 2.I.1331 (1332 n.s.)  
(AEF: Inv. des AT, vol. I, p. 129)

- Agnelette, fille de Guillaume de Montagny, est religieuse  
au couvent de Interlaken, s.d. (AF 1925 p.150)

- 1317 Rodolphe fils de Guillerme de Montagny promet de relever Aymon fils de Thorenche de Vuippens, Jehan et Henri fils de Beaumont de Domdidier, frères, de la caution prêtée par eux à son nom envers Guillerme Mora à l'occasion de la vente faite à ce dernier par ledit Rodolphe de la dîme de Villars en Vully pour 100 lb.laus., XI 1317 (AEF: Inv. AT vol.I p.180)
- 1326 Rorolphe de M. est chanoine de Lausanne en 1326 (AF 1925 p.256)  
NB. Rodolphe n'est pas mentionné comme chanoine de Lausanne par MDR VIII<sup>2</sup>.
- 1326 Rodolphe de M., chanoine (de Lausanne?), fils de feu Guillerme, du consentement de Guillelme seigneur de Montagny, son neveu, vend à Jehan dit Mora, d'Estavayer, divers cens et revenus rière Montagny, pour le prix de 150 lb.laus., Mardi ap.Toussaint 1326 (AEF: Inv. AT vol.I p.128.- AF 1926 p.160)
- 1342-47 Rodolphe de Montagny, qui semble être le même personnage, est curé d'Ecuvillens de 1342 à 1347 (PAD Ecuvillens 42)

- Pierre semble être un fils de Guillaume, donc un frère d'Aymon (alors que AF 1925 p.256 suppose fils d'Aymon.
- 1325 Frère Pierre de Montagny, prêcheur, reçoit un legs de 5 sols par testament de D.Wer.. dit de Gimel, ancien curé de Donneloye, 26.VIII.1325 (AEF: Hauterive 2e.suppl.104.-RH 1072)
- 1326 Pierre, frère prêcheur à Lausanne, est nommé, avec d'autres, comme exécuteur testamentaire de Vuillelme d'Estavayer, chanoine de Lausanne et archidiaque de Lincoln, X.1326 (AC Dominicaines: K 5.- DGA 55)
- 1330 Pierre, dominicain du couvent de Lausanne, soutient, avec d'autres, le procès des soeurs dominicaines d'Estavayer contre celles du couvent de Chissiez, 22.X.1330 (AC Dominicaines: Z 37)

- 1281 Les enfants de feu Hartmann de Belp (dont Ulrich) sont sous la tutelle d'Ulrich de Maggenberg, chevalier, qui comme tel autorise un échange de biens au territoire de Berne, 26.VI.1281 (FRB III 303.- RD 135)
- 1287 Ulrich, fils de feu Hartmann de Belp, est mentionné dans une vente faite par Ulrich Hutzli, de Toffen, en faveur de Richard de Blankenburg, 23.VI. ou 26.XII.1287 (FRB III 424)
- 1298 Après la bataille du Donnerbühl, 2.III.1298, la seigneurie de Belp fut dévastée et le château détruit après un siège de 12 jours. Ulrich dut faire la paix avec Berne, se déclarer bourgeois de cette ville, et promettre de ne pas rebâtir son château pendant 20 ans; (AF 1925 p.212, 253)
- 1306 Ulrich de Montagny, seigneur de Belp, conclut pour la durée de 20 ans, avec la ville de Berne, un traité de paix et de combourgeoisie, 3.I.1306 (AEB: Fach Seftingen.- FRB IV 240.- RD 171)
- 1307 Ulrich de Belp, donzel, donne 2 poses de terre sises à Bremgarten à la Maison de S.Jean de Buchsee, 23.VI.1307 (AEB: Fach Fraubrunnen.- FRB IV 298)
- 1320 Ulrich de Belp est conseiller de la ville de Berne en 1320 (AF 1925 p.212)
- 1323 Ulrich de Montagny, donzel, seigneur de Belp, a un différend avec Pierre de Gisenstein, de Berne, différend qui est appâani par le Conseil de Berne le 1.V.1323 (AEB: Fach Seftingen.- FRB V 334)
- 1326 Ulrich de Montagny, seigneur de Belp, donzel et bourgeois de Berne, vend pour 130 lb.de Berne, à Jehan et Pierre de Selhofen, la moitié de la dîme laïque de Nieder-TOffen, et ce du consentement de ses fils Hartmann et Egidius, 23.V.1326 (AEB: Fach Seftingen.- FRB V 334 510.-RD 203)
- 1326 Ulrich de M., seigneur de Belp, est témoin d'une vente faite par Nicolas de Lindenach, de Berne, en faveur de sa soeur Ita, veuve de Jehan de Bunschen, 15.XII.1326 (AEB: Fach Seftingen.- FRB V 531)
- 1327 Ulrich seigneur de Belp est témoin d'une remise faite par Marguerite Buweli, 7.VI.1327 (AEB: Fach Stift.- FRB V 568)
- 1328 Ulrich de Montagny, seigneur de Belp, et d'autres seigneurs reçoivent en fief, du couvent d'Interlaken, divers biens sis à Merchlingen, 24.III.1328 (AEB: Fach Interlaken.- FRB V 615)
- 1327 Ulrich von Montenach, donzel, seigneur de Belp, renonce devant le Conseil de Berne à ses prétentions contre l'Hôpital du S.Esprit de Berne, sur un champ sis à Belp, 17.X.1327 (FRB V 588)

- 1334 Clara, veuve d'Ulrich de M., donzel, seigneur de Belp, ainsi que Hartmann et Egidius leurs fils, du consentement de Berchtold de Rümelingen de Berne, avoué de Clara, et de Nicole femme dudit Hartmann, donnent au couvent d'Interlaken le patronat et l'avouerie de l'église de Belp, 13.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 108)
- 1334 Cette donation fut remplacée purement et simplement par une vente -sans indication de prix- en date du 19.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 111)
- 1334 Clara von Waltzberg, veuve d'Ulrich de Montagny, seigneur de Belp, renonce à divers biens en faveur du couvent d'Interlaken, 9.VIII.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 131)
- 1299-  
1334 Clara de Waldsberg, de la famille d'Affoltern, connue de 1299 à 1334, était la fille de Werner d'Affoltern, seigneur de Waldsberg, et de Jehanne de Thorberg (Indicateur 'd'Antiquités suisses 1918 p.62, 63)
- Clara d'Affoltern, dame de Waldsberg, apporta aussi à son mari la seigneurie de Geristein (DHBS III 393.- AF 1925 p.212)

1281 N.N. soit un ou plusieurs enfants dont le nom n'est pas connu; en effet, les enfants (dont Ulrich, No.32) de feu Hartmann de Belp sont sous la tutelle d'Ulrich de Maggenberg qui comme tel autorise un échange de biens sis au territoire de Berne, 26.VI.1281 (FRB III 302.- RD 135)



Montagny

35 - Jehan

36 - Richard

37 - Bertold

1320 Jehan, Richard et Bertold fils d'Uldric de Montagny vendent à Loys de Savoie, seigneur de Vaud, tous les droits seigneuriaux et biens qu'ils possédaient à Pont-en-Ogoz, et les hommages qui leur étaient dus par les seigneurs dudit lieu, pour le prix de 200 livres laus., VII.1320  
(AEF: Inv. AT vol.I p.158)

Montagny

38 - Hugon

39 - Jehan

- 1295 Henri de Montagny, du consentement de sa femme Pérussète et de ses fils Hugon et Jehan, vend pour le prix de 7 lb. laus. à Pierre coseigneur d'Estavayer, une maison sise à Estavayer, IV.1295 (AT Baronnie de Vaud 18, Estavayer 11)

- 1320/21 Richard seigneur de Vuflens donne à Aymon seigneur de Montagny une quittance de 100 lb.laus. pour la dot d'Alix fille dudit Aymon, et femme d'Hugonin de Vuflens fils dudit Richard, 12.II.1320 (21 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p. 127.- AF 1926 p.157)
- NB. Richard de Vuflens était de la Maison de Duyn.

- 1321 Conon coseigneur d'Estavayer donne à Guillelme de Montagny les territoires de Cugy et autres lieux, biens et revenus, sous le bon plaisir du Roi d'Allemagne, 21.VIII.1321 (AEF: Inv. AT vol.I p.46)
- 1321 Guillelme de M. ayant reçu de son oncle (!) Conon d'Estavayer l'hommage dû par la majorité de Cugy et de Vesin et la moitié des focages de ces deux villages, à condition qu'il payât aux frères Conon, Pierre et Jehan mayors de Cugy la somme de 60 lb.laus., mais, ne pouvant payer cette somme, Guillelme affranchit ces frères de tout hommage, usage et service qu'il pourrait avoir sur eux relativement à la majorité de Cugy et de Vesin; Lundi av.S.Michel 1321 (~~20~~ DGA n° 9.- BV Copies)  
NB. c'est certainement par erreur de copie que DG donne l'année 1301 au lieu de 1321.
- 1329 Cette donation ne semble pas avoir porté ses fruits, car Conon d'Estavayer donna à nouveau la majorité de Cugy à son neveu (!) Guillelme de Montagny, et ce du consentement de ses cousins Henri et Aymon d'Estavayer, le 20.VIII.1329 (AEF: Titres d'Estavayer 220)
- 1324-28 Guillelme est bailli de Vaud de 1324 à 1328 (DHV I 153.- AF 1926 p.158 qui donne 1323-28)
- 1324 Guillelme et sa mère Agnès de Grandson, veuve d'Aymon, assignent aux religieux du couvent de Hauterive un cens de 30 sols sur un tènement sis à Lovens, et ils approuvent, le même jour, un don fait au même couvent par le donzel Pierre de Lognay, IV.1324 (AEF: Nobil.Altarip. I 91.- AF 1926 p.159.- RH 1063)
- 1325 Guillelme donne son consentement à une donation testamentaire faite par ses vassaux Hermann de Belmont et son épouse Agnès, en faveur de leur neveu Perrod fils de Guillelme de Belmont qui était frère de Hermann, IV.1325 (AEF: Inv. AT vol.I p.128.- AF 1926 p.159)
- 1325 Guillelme seigneur de Montagny près de Payerne prête hommage en faveur de Jehan de Rossillon, évêque de Lausanne, Veille de S.Nadré (29.XI) 1325 (AEF: Titres de Montagny 4.- MF VI 92.- AF 1926 p.159)
- 1326 Jehannète veuve de Guillelme Gaillard, et ses enfants, vendent à Mermet Pittet, de Montagny, pour le prix de 18 lb.laus., l'avouerie qu'ils possèdent à Mannens; Guillelme de Montagny, tout en donnant son consentement, se réserve l'hommage lige pour cette avouerie, VII.1326 (AF 1926 p.160)
- 1326 Jehan et Perrod feu Conon d'Avenches accordent à Aymon seigneur de Montagny et à son fils Guillelme, le droit de réemption, pendant le terme de 5 ans, de divers revenus à Doudier, Chandon et autres lieux, et ce moyennant restitution du prix payé, soit de 500 lb.laus., X.1326 (AEF: Inv. AT vol.I p.48)

- 1326 Rodolphe de Montagny, chanoine, ffeu Guillelme, du consentement de Guillelme de Montagny, son neveu, vend à Jehan dit Mora, d'Estavayer, pour le prix de 150 lb.laus., divers cens et revenus rière Montagny, Mardi ap.Toussaint 1326 (AEF: Inv. AT vol.I p.128)
- 1326 Pierre de Cormenbou prête reconnaissance et hommage en faveur de Guillelme de Montagny pour l'héritage de Hermann de Belmont, 2.XII.1326 (AEF: Inv. AT vol.I p.132.- AF 1926 p.161)
- 1327 Guillelme de M. et son frère Aymon, prieur du couvent de Payerne, promettent de rembourser la somme de 120 lb.laus. à Pierre Mullet, de Fribourg, 1327 (AF 1926 p.160.- PAD VII 128)
- 1327 Perrod de Villarsel, du consentement de sa mère Ysabelle et de divers autres parents, prête hommage à Guillelme ffeu Aymon de Montagny, pour la maison forte du Châtelard et pour les revenus qui en dépendent, sous réserve des hommages dus à l'évêque de Lausanne et à Antoine de Grandson, III/XI.1327 (AEF: Inv. AT vol.I p. )
- 1327 Pierre d'Avenches accorde à Guillelme sire de Montagny le droit de réemption sur un cens de 10 lb.laus. rière Russy, et ce pendant le terme de 8 ans, VII.1327 (AEF: Inv. AT vol.I p.48.- AF 1926 p.160)
- 1327 Guillelme et son frère Aymon, prieur de Payerne, sont en guerre contre l'évêque de Lausanne; mais une trêve leur est imposée par le comte Edouard de Savoie, 30.XI.1327 (MDR XIV p.100.- AF 1926 p.161)
- 1327/28 Guillelme, du consentement de sa mère Agnès, de ses frères Aymon, prieur de Payerne, et Jehan, chevalier de S.Jean de Jérusalem, vend 3 vignes à Pierre ffeu Jehan de Chastel, donzel, I.1327 (28 n.s.)
- 1327/28 Pierre ffeu Jehan de Chastel accorde à Guillelme de M. le droit de réemption, pendant le terme de 7 ans, sur diverses vignes sises "en Calamin", moyennant restitution de 340 lb.laus. I.1327 (28 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.128-129.- AF 1926 p.160)
- v.1328 Jacques et Olivier Mallet, frères, de Payerne, accordent à Agnès de Grandson et à Guillelme seigneur de Montagny, son fils, le droit de racheter la dîme de Dompierre près de Corcelles, et ce pendant le terme de 4 ans pour le prix de 265 lb.laus., v.1328 (AEF: Inv. AT vol.I p.49 =qui donne comme date 29.IV.1345 ce qui est absolument impossible car tant Agnès que Guillelme sont morts av.1334)
- 1329 Loys de Savoie, seigneur de Vaud, vend pour 1400 lb.laus., le tiers des lieu, juridiction, biens et revenus de La Molière, et généralement tout ce qu'il possède à Font, Nuvilly, Montborget, Combremont, Vallon, Portalban et autres lieux; 29.IV.1329 (AEF: Inv. AT vol.I p.118.- AF 1926 p.162.- Bise, Notice sur la paroisse de Murist p.150)

- 1329 Guillelme de M. prête hommage en faveur de Loys de Savoie, seigneur de Vaud, pour sa part à la seigneurie de La Molière, V.1329 (ASHF VIII 176.- Bise, Murist p.150) Il reconnaît tenir en fief dudit Loys le tiers du château de La Molière, la juridiction et les biens en dépendant, ainsi que tout ce qu'il avait acquis dudit Loys à Font, Montborget, Yvonand, Cheyres, Combremont, Vallon, Portalban et Grancour, biens que loys avait acquis de Jehannète fille d'Ebal de La Molière et femme d'Uldric d'Everdes (AEF: Inv. AT vol.I p.119)
- 1329 Guillelme seigneur de Montagny, du consentement de Catherine de Neuchâtel son épouse, vend pour 440 lb.laus. à Perrod de La Molière, donzel, ffeu Henri, divers biens, soit: 1 tiers de la grande dîme de Murist, La Molière, Montborget et La Vounaise, son bois des Mas sis à côté de celui d'Henri de La Molière, chanoine de Neuchâtel, un sixième de la tour et du château de La Molière, avec<sub>2</sub> juridiction et dépendances, XI.1329 (AC Dominicaines: A<sup>2</sup> 17.- AF 1926 p.162,163.- Bise, Murist p.150)- AEF: Inv. AT vol.I p.119)
- 1329 Pierre d'Avenches accorde à Guillelme seigneur de Montagny un droit de réemption sur divers cens rière Olleyres, Russy, Dompierre et autres lieux, moyennant restitution du prix payé, l.IV.1329 (AEF: Inv. AT vol.I p.48)
- 1330 Uldric dit Maulpertuis accorde à Guillelme seigneur de M. le droit de racheter la dîme de Bossens, moyennant restitution de 205 lb.laus., 4.X.1330 (AEF: Inv. AT vol.I p.129)
- 1330 Aymonet fils de Thorenc de Vuippens, habitant Montagny, ainsi que Richard de Prez, accordent à Guillelme de M. le droit de racheter divers cens, XI.1330 (AEF: Inv. AT vol.I p.129)
- 1330 Jehan fils de Pierre Mora, d'Estavayer, accorde à Guillelme seigneur de Montagny un droit de réemption sur 1/4 de la grande dîme de Murist, La Molière, Montborget et La Vounaise, 1/3 de la dîme des dits lieux indivise avec l'église de Murist et avec Aymon fils de Conon coseigneur de La Molière, et ce moyennant restitution des 100 lb.laus. payées, Samedi av. S.Martin 1330 (AEF: Inv. AT vol.I p.154.- AF 1926 p.164)
- 1330/31 Guillelme de M. et son épouse Catherine s'affilient à l'Ordre des Jacobins, 11.I.1330 (31 n.s.?) (AEF: Inv. AT vol.I p.129.- AF 1926 p.164 qui dit qu'ils se font recevoir comme membres laïques de l'Ordre de S.Dominique!)
- 1331 Guillelme seigneur de Montagny prête hommage à Pierre comte d'Arberg pour tout ce qu'il possède à Domdidier, Dompierre et Russy, et reconnaît tenir ces biens selon la coutume des fiefs d'Allemagne et spécialement de ceux de l'évêché de Constance; Octave de la S.Jean-Baptiste 1331 (AEF: Inv. AT vol.I p.48.- AF 1926 p.164)
- 1331 Guillelme sr.de Montagny accorde à Jehan fils de Rolin d'Estavayer le droit de racheter l'avouerie et la chaponnerie des villages de Lully, Bussy et Frasses, moyennant la restitution de 18 lb.laus., Jeudi ap.Toussaint 1331 (AEF: Inv.AT vol.I p.108)

- 1331 Pierre fils de Conon d'Avenches, et Johannod fils de Pierre d'Avenches, son neveu, accordent à Guillaume sr.de Montagny le droit de réemption sur divers cens rière Domdidier, Olleyres, Chandon et autres lieux, III.1331 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.48)- AF 1926 p.164)
- 1331 Un jugement arbitral met fin à la guerre entreprise par Guillaume de Montagny et son frère Aymon, prieur de Payerne, contre l'évêque de Lausanne (v.1327); Samedi ap.Assomption 1331 (MDR VII p.102-105)
- 1331 Du consentement de son épouse Catherine de Neuchâtel, Guillaume de M. aliène divers alleux et dîmes, VI.1331 (MMN Regeste 135)
- 1331/32 Guillaume de Font, bourgeois de Fribourg, accorde à Guillaume seigneur de M. le droit de racheter divers biens et revenus, moyennant restitution de 110 lb.laus., et ce pendant le terme de 5 ans; ( I.1331 (32 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.129)
- 1332 Pierre dit Mulet accorde à Guillaume seigneur de M. un droit de réemption sur la moitié de la dîme du village et du territoire de Léchelles, et ce moyennant restitution de 300 lb.laus., VIII.1332 (AEF: Inv. AT vol.I p.106)
- 1333 Hugues .. bourgeois de Fribourg, donne quittance à Guillaume seigneur de Montagny, comme fidéijusseeur de Rodolphe d'Avenches, et ce pour la somme de 40 lb.laus., à valoir sur la somme de 90 lb.laus., VII.1333 (AEF: Inv. AT vol.I p.130)
- 1334 Catherine de Neuchâtel, veuve de feu Guillaume de Montagny, ~~et ses fils Aymon et Henri~~ du consentement de ses fils Aymon et Henri, de Loys de Savoie, seigneur de Vaud, son oncle, et de Rodolphe comte de Neuchâtel, son père, vend à Jacques Riche, de Fribourg, pour le prix de 417 lb.laus., mais sous grâce de rachat, les moulins et battoirs, divers biens et dîmes rières Seedorf et Montagny, X.1334 (AEF: Anciennes Terres 111.- AF 1926 p.138.- MMN Regeste 142.- PAD IX 237)
- 1334 Jacques Riche, bourgeois de Fribourg, accorde à Catherine de Neuchâtel, dame de Montagny, et à ses enfants, le droit de racheter les biens de Seedorf et Montagny, moyennant restitution du prix payé, soit 417 lb.laus., et ce pendant le terme de 6 ans, XI.1334 (AEF: Inv. AT vol.I p.130)
- 1335 Perrod fils de Guillaume de Villarsel délivre une quittance aux fribourgeois, relative à la destruction de son château du Châtelard, mais en exepste l'évêque de Lausanne et feu Guillaume de Montagny, I.VII.1335 (RDF II 148.- AF 1926 p.164)
- 1335 Jehan Riche, bourgeois de Fribourg, passe quittance en faveur de Catherine, dame de Montagny, veuve de Guillaume, pour 100 lb.laus., acompte sur 15 lb. 10 s. et 4 d. gros Tournois que ledit Guillaume lui devait, 24.III.1334 (35 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.130.- AF 1928 p.138)

- 1335 Pierre Azon, de Fribourg, accorde à Jehan de Montagny et à Catherine de Neuchâtel, mère et tutrice d'Aymon de Montagny, le droit de rachat, pendant 5 ans, de divers biens qu'il avait achetés rière Dompierre, Tour, Corcelles, Montagny-la-Ville, Montagny-le-Château, Lentigny et Lovens, moennant restitution du prix de 535 lb.laus.payé, III.1335 (a.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.131)- AF 1828 p.139)
- 1336 Catherine de Neuchâtel, veuve de Guillelme de M., vend pour 1100 lb.laus., des biens sis rière Domdidier, Dompierre, Russy et Léchelles, mais s'en réserve le droit de rachat, 1336 (AF 1928 p.139)
- 1340 Richard de Prez, tuteur d'Aymon et d'Henri de Montagny, fait en faveur de leur mère Catherine une reconnaissance dotale de 1400 livres, assignées sur les terres de La Molière, Dompierre, Grancour Portalban et autres lieux, XI.1340 (AF 1928 p.141)
- av.1350 Catherine de Neuchâtel, veuve de Guillelme de Montagny se remaria avec Vuillelme de Montjoie qui mourut avant le 2.XI.1350 (MMN p.652), date à laquelle Loys comte de Neuchâtel nomma trois tuteurs à ses neveux Rollin et Loys fils de feu Vuillelme seigneur de Montjoie et de sa soeur Catherine de Neuchâtel.
- 1359 Catherine dame de Montjoie est citée au testament de son frère Loys comte de Neuchâtel. Bien qu'el n'ait plus aucun droit à la succession de sa famille, il lui donne le village de Lugnorre et ses dépendances, à condition qu'elle donne une quittance générale, elle ou ses hoirs si elle venait à décéder, 10.VI.1359 (MMN p.817)
- 1359 Catherine de Neuchâtel fait son testament, 1359 (AF 1926 p.158)
- 1360 Catherine, du consentement de son fils Aymon de Montagny, vend à Henri Mora, donzel d'Estavayer, divers cens rière Russy, 16.IV.1360; dans cet acte, Catherine de Neuchâtel est qualifiée de dame de La Molière (AEF: Inv. AT vol.I p.50.- AF 1928 p.181)
- +1360? Catherine de Neuchâtel mourut certainement très peu de temps après ce dernier acte, car le 30.VII.1373 il est dit qu'elle était morte 14 ans auparavant, donc en 1359/60 (MMN p.992)
- Catherine de Neuchâtel, fille de Rodolphe comte de Neuchâtel et d'Eléonore ds Savoie-Vaud, soeur de Loys seigneur de Vaud, avait épousé en lères.noces Jehan de Champvent, ffeu Humbert. Elle en reçut, à titre de noces, les châteaux de Champvent et de La Mothe ainsi que tous les droits qu'il pouvait avoir dans les diocèses de Lausanne et de Genève, et cela selon les déclarations dudit Jehan, du 23.VIII.1315 (MMN p.322.- AF 1926 p.158)



- 1332 Pierre Mulet, Henri Pelliparius et Pierre Zeguilli, recteurs de l'Hôpital de Fribourg, reconnaissent avoir reçu de Guillielme, seigneur de Montagny, 80 lb.laus. léguées par le testament d'Agnès (sa mère), sous diverses obligations, VI.1332 (AEF: Hôpital II, 30)
- 1335/36 Prononciation sur le différend existant entre ~~les~~ frères Jehan de Montagny, recteur de l'Hôpital de S.Jean de Jérusalem et Catherine de Neuchâtel, veuve de Vulli, seigneur de Montagny, tuteurs et administrateurs d'Aymon d'Aymon et Henri, enfants de ces derniers, d'une part, et Rudolphe fils de Jacques de Villa, de Dom pierre, bgs.d'Avenches, d'autre part; ce dernier soutenant qu'il est un homme libre et franc, alors que les Montagny soutiennent qu'il est homme taillable dudit Vulli, II.1335 (36 n.s.) (AEF: Hôpital II, 695)

- 1327 Aymon de Montagny, prieur de couvent de Payerne, et son frère Guillelme promettent de rembourser 120 lb.laus. à Pierre Mullet, de Fribourg, V.1327 (AF 1926 p.160.- PAD VII 268)
- 1327- Aymon de M. est prieur de Payerne de 1327 à 1336  
1336 (DHV II 417)
- 1327 Guillelme de Montagny et son frère Aymon sont en guerre avec l'évêque de Lausanne; il leur est imposé une trêve 30.XI.1327 (AF 1926 p.161.- MDR XIX 100)
- 1327- Aymon succède, comme prieur de Payerne à Bernard de Genebre-  
1330 da, qui l'était encore en IV.1325.- Aymon l'était déjà en 1327 lorsqu'il racheta de Jehan Mestral la grande dîme du froment et de l'avoine due au Prieuré de Payerne, à Corcelles et à Payerne.- Il flétait encore en 1330 quand il racheta 21 poses de terre en la condémine de Plagniouf, biens qui avaient été aliénés par ses prédécesseurs. En 1338 il était remplacé par le prieur Jehan (RHV 1912 p.129, 130)
- 1327/ 28 Guillelme de Montagny, du consentement de sa mère Agnès, de ses frères Aymon, prieur de Payerne, et Jehan, chevalier de S.Jean de Jérusalem, vend 3 vignes à Pierre ffeu Jehan de Chastel, donzel, I.1327 (28 n.s.) (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.451)
- 1329 Aymon, prieur de Payerne, promet, au nom de son frère Guillelme seigneur de Montagny, de restituer à Girard d'Estavayer tout ce qui lui a été enlevé à Cugy et à Vesin, Mardi av.la Nativité de la Vierge Marie 1329 (AEF: Titres d'Estavayer 220 b.- AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.452)
- 1331 La guerre que Guillelme et Aymon de Montagny, ainsi que d'autres seigneurs soutenaient contre l'évêque de Lausanne se termina par un jugement arbitral, Samedi ap.Assomption 1331 (MDR VII 102 ss.)
- 1336 Aymon, prieur de Payerne, appose son sceau à l'acte par lequel Heinzmann d'Eptingen renonce à ses droits sur Gümme- nen et Maggenberg, 18.XII.1336 (FRB VI 327.- RDF II 161.- AEF: Traités et Contrats 192)
- 1336/ 37 Aymon de Montagny, prieur de Payerne, appose son sceau à la vente du péage de Fribourg, que fait, au nom de ses neveux, Jehan de Montagny, Frère d'Aymon, recteur d'Epallie, II.1336 (37 n.s.) (AEF: Diplômes 39.- RDF II 168)
- 1327-36 Aymon de Montagny est cité comme prieur en 1327, 1335 et 1336 (Mülinen, Helvetia sacra I, p.137)
- +av.1354 Aymon de M., prieur de Payerne mourut avant 1354 (Mülinen, Helvetia sacra I, p.137)

- 1327/28 Guillelme de Montagny, du consentement de sa mère Agnès, de ses frères Aymon, prieur de Payerne, et de Jehan, chevalier de S.Jean de Jérusalem, vend 3 vignes à Pierre ffeu Jehan de Chastel, donzel, I.1327 (28 n.s.) (AEF: collection Gremaud, XXIV fo.451)
- 1335 Pierre Azon, de Fribourg, accorde à Jehan de Montagny et à Catherine de Neuchâtel, mère et tutrice d'Aymon de Montagny, le droit de réemption sur divers biens qu'il avait achetés rière Dompierre, Tour, Corcelles, Montagny-la-Ville, Montagny-le-Château, Lentigny et Lovens, moyennant restitution du prix d'achat, soit 535 lb.laus., III.1335 a.s. (AEF: Inv.AT vol.I p.131.- AF 1928 p.139)
- 1335 Jehan de Montagny, en qualité de tuteur d'Aymon et d'Henri fils de Guillelme de Montagny, affranchit diverses personnes de Montagny de la taillabilité et autres services dus aux dits pupilles, et ce pour la somme de 30 lb.laus., 6.XII.1335 (AEF: Inv. AT vol.I p.131.- AF 1928 p.138, 139)
- 1335/36 Jacques Riche accorde à Jehan de Montagny, tuteur de ses neveux Henri et Aymon, fils de Guillelme de Montagny, le droit de racheter les dîmes de Noréaz, moyennant restitution du prix d'achat, II.1335 (36 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.130)
- 1336 ~~Aym~~ Jehan de Montagny, recteur de la Maison d'Epallye de l'Ordre de S.Jean de Jérusalem /au diocèse de Langres/ est arbitre dans un différend survenu entre les Maggemberg et Heinzmann d'Eptingen, coseigneur de Blochmont, 18.XII.1336 (RDF II 158.- AF 1928 p.139.- AEF: Traités et Contrats 192.- FRB VI 326)
- 1336/37 Jehan de M. vend, pour le prix de 100 marcs d'argent, à la ville de Fribourg, la moitié du péage de cette ville ainsi que la moitié des "theyses" soit redevances annuelles dues par les bourgeois de Fribourg pour leurs maisons, ceci au nom ~~de~~ et comme tuteur de ses neveux Aymon et Henri de Montagny; ces biens avaient été engagés par Léopold d'Autriche à Guillelme de Montagny, grand-père dudit Jehan, II.1336 (37 n.s.) (AEF: Diplômes 39.- RDF II 163.- AF 1928 p.139.- RD 221)
- 1337 Jehan de M., précepteur de la Maison d'Espalye au diocèse de Langres, de l'Ordre de S.Jean de Jérusalem, en qualité de tuteur d'Aymon et d'Henri de Montagny, ses neveux, fait un accensement en faveur de Guillelme de Cossonay, bourgeois de Montagny; à cet effet, il lui remet une maison et divers biens rière Montagny et Belmont, moyennant un cens annuel de 5 sols laus., XI.1337 (AEF: Inv. AT vol.I p.132.- AF 1928 p.139)
- 1338 Jehan de M. entre en guerre avec les sires d'Estavayer contre la ville de Payerne, mais une trêve leur fut imposée par Amédée, comte de Savoie, et par Ysabelle de Châlons, dame de Vaud, I.VI.1338 (AF 1928 p.140, 141)

- 1338 Jehan de M., prieur d'Epailly, de l'Ordre de S.Jean de Jérusalem, ayant été blessé par un bourgeois de Payerne, il en résultat un conflit armé qui contribua à envenimer les hostilités, 1338 (RHV 1912 p.130)
- 1335/36 Prononciation sur le différend existant entre les frères Jehan de Montagny, recteur de l'Hôpital de S.Jean de Jérusalem, et Catherine de Neuchâtel, veuve de Vulli, seigneur de Montagny, tuteurs et administrateurs d'Aymon et Henri, enfants de ces derniers, d'une part, et Rudolphe fils de Jacques de Villa, de Dompierre, bgs.d'Avenches, d'autre part; ce dernier soutenait qu'il était un homme libre et franc, alors que les premiers soutenaient qu'il était homme taillable dudit Vulli, II.1335 (36 n.s.) (AEF: ~~Kxx~~ Hôpital II, 695)

- 1319 Théobald (de Montagny) vend à Othon (de Grandson) tous les droits qu'il possède sur le village de Luginorres, jusqu'à Cudrefin, depuis l'eau de la Broye et généralement jusqu'à Estavayer, pour le prix de 100 lb. de Tour, 15.XI.1319 (AEF: Inv. AT vol.I p.107, 108)
- 1346/7 A la mort de Guillelme de Montagny, Girard et Théobald ses frères, ainsi qu'Aymon et Henri leurs neveux, ont un différend avec les frères Antoine Cornuti de Vulliens et Rodolphe de Vulliens, ainsi qu'avec Jehan et Mermet de Prez, fils de Jehan et héritiers de Richard de Prez, au sujet de la dîme de Villarsel; cette dernière avait été vendue par feu Guillelme, alors qu'il n'en avait pas le droit; un arbitrage de Pierre comte de Gruyère met fin à ce différend, 22.I. 1346 (47 n.s.) (AF 1928 p.180.- MDR XXII 141.- PAD VIII 421)
- ~~1352 Théobald vit encore en 1352 (AF 1928 p.180)~~

- 1346/7 A la mort de son frère Guillelme de Montagny, Girard, recteur de La Noraie (abbaye de l'Ordre des Prémontrés, au diocèse de Sens) et de Marmant (Seine et Marne)/de l'Ordre de S.Jean de Jérusalem/, son frère Théobald, et leurs neveux Aymon et Henri ffeu ledit Guillelme, ont un différend avec Antoine Cornu de Vulliens et Rodolphe de Vullien, frères, ainsi qu'avec Jehan et Mermet de Prez, frères, fils du donzel Jehan de Prez, et Rolet de Prez, donzel, héritiers universels de feu Richard de Prez, chevalier, au sujet de la dîme de Villarsel-l'Evêque que ledit Guillelme avait vendue audit Richard; les Montagny prétendaient qu'il n'en avait pas le droit, car elle faisait partie de l'héritage de Girard; par arbitrage, Pierre comte de Gruyère décida que cette dîme devait être rendue aux Montagny dès que Girard aura déposé à Romont, entre les mains de l'abbé de Hautcrêt, la somme de 200 lb.laus., soit le prix de la vente, plus 59 lb. de ratification, 22.I.1346 (47 n.s.) (AF 1928 p.144.- MDR XXII<sup>m</sup> 141)
- 1349 Girard est toujours recteur de Marmant, 11.X/26.XI.1349 (MDR XXII 141 n.)
- 1352 Girard est toujours en vie en 1352 (AF 1928 p.180)
- 1343 Aymon de Montagny, majeur de 14 ans, du conseil de Loys comte de Neuchâtel, son oncle maternel, et de frère Girard, chevalier de S.Jean de Jérusalem, précepteur dans la province de Lorraine, son oncle paternel, nomme Girard de Prez comme châtelain de Montagny pour la durée de 1 année, 9.VI.1343 (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.461)

- Guido semble être un fils d'Aymon de Montagny, à moins que ce personnage ne soit issu des Montagny-le-Corbe ?
- 1309 Clément V pape, expédie un bref d'expétative comme chanoine de Sion en faveur de Guido de Montagny, cleric, 26.VI.1309 (MDR XXXI 178)
- 1309 Guido était alors cleric d'Othon seigneur de Grandson et possédait déjà une pension de 100 sols sterling sur l'Hôpital de S.Jean de Jérusalem, 1309 (MDR VIII<sup>2</sup> 387)
- 1310 Othon, évêque de Lausanne, intime l'ordre papal de nommer Guido chanoine, à l'évêque et au chapitre de Sion; Mardi ap. Dimanche Reminiscere 1310 de la Nativité (MDR XXXI 179)
- 1316 Guido de M. chanoine de Sion est présent à la réception de Pierre de Clermont comme chanoine de Sion, 15 des kal.de XII (17.XI) 1316 (MDR XXXI 276)
- 1320 Guido de M. apparaît dans les statuts du Chapitre de Sion, 8 des Ides de V. (8.V) 1320 (MDR XXXI 309)
- 1323 Guido, chanoine, est présent à une protestation de quelques chanoines de Sion contre une sentence arbitrale prononcée au sujet de la Chancellerie d'Anniviers, 1.VII.1323 (MDR XXXI p.403)
- 1323 Quelques membres du chapitre de Sion, don Guido de M., nomment un procureur pour demander à l'archevêque de Tarentaise la révocation de la sentence arbitrale relative à la chancellerie d'Annivers, 3 des Nones de VII (5.VII) 1323 (MDR XXXI 407)
- +av.1330 Guido de M. chanoine de Sion mourut av.le 14 des kal. de X. (1.X) 1330, date à laquelle le Chapitre dispose des fruits de la prébende de feu le chanoine Guido de Montagny (MDR XXXI 571)

- 1326 Hartmann donne son consentement à une vente faite par son père Ulrich de Montagny seigneur de Belp, 23.V.1326 (AEB: Fach Seftingen.- FRB V 510)
- 1334 Clara, veuve d'Ulrich de Montagny, seigneur de Belp, ainsi que Hartmann et Egidius leurs fils, du consentement de Berchtold de Rümlingen de Berne, avoué de Clara, et de Nicole femme de Hartmann, donnent au couvent d'Interlaken le patronat et l'avouerie de l'église de Belp, 13.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 108)
- 1334 Cette donation fut remplacée purement et simplement par une vente -sans indication de prix- en date du 19.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 111)
- 1334 Hartmann et Egidius, ffeu Uldrich, vendent une pose de terre au couvent d'Interlaken, à laquelle renonce leur mère, Clara von Waltzberg, 9.VIII.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB V 132)
- 1334 Le comte Pierre d'Arberg renonce à ses droits sur le patronat et l'avouerie de l'église de Belp donnés par Hartmann et Egidius, frères de Belp, ffeu Ulrich de Montagny, 29.XI.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 157)
- 1335 Hartmann et Egidius, frères, donzels, ffeu Ulrich de Montagny, reconnaissent avoir reçu du couvent d'Interlaken la somme de 1400 lb.de Berne pour le prix d'achat du patronat de l'église de Belp, 23.II.1335 (AEB: Fach Interlaken.- RRB VI 177)
- 1341 Hartmann de Belp, donzel et bourgeois de Berne, vend à Nicolas Wul et à deux autres bourgeois de Berne la dîme de Kersatz, pour le prix de 150 livres de Berne, 28.IX.1341 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 613)
- 1342 Hartmann donne son consentement à la vente faite par son frère Egidius de la dîme laïque du Belpberg, 9.II.1342 (A Hôpital des Bourgeois de Berne.- FRB VI 642)
- 1343 Hartmann de Belp, donzel et bourgeois de Berne, donne au couvent d'Interlaken, pour le repos de son âme, la dîme laïque de Belp, qui était un fief d'empire, 16.X.1343 (AEF: Fach Interlaken.- FRB VU 784)
- 1343 Du consentement de sa femme Nicole d'Englisberg et de ses enfants, Ulrich, Nicole et Catherine, Hartmann de Belp cède les droits qu'il avait sur la moitié des châteaux d'Illens et d'Arconciel, 1343 (Bron.d'Estavayer: Collection de Mülinen)
- 1344 Hartmann de Belp, donzel et bourgeois de Berne, vend pour le prix de 40 livres, à Jehan de Gruyère, dit Wala, la moitié de la dîme laïque du Belpberg, 23.I.1344 (A Hôpital des Bourgeois de Berne.- FRB VII 3)



- 1345 Hartmann de Belp, donzel, bourgeois de Berne, et Nicole d'Illens (de la famille d'Englisberg) son épouse, donnent des garanties pour une rente viagère due par le Chapitre d'Interlaken à Jehanne dite d'Oron, de Fribourg, 9.II.1345 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VII 83.- RD 238)
- 1345 André de Buch et Ulrich son fils accordent à Hartmann de Belp, et à Nicole son épouse, un droit de réemption, pour la durée de 3 ans, sur divers biens rière Belp, 25.V.1345 (AEB: Stift.- FRB VII 108)
- 1345 Richard de Maggenberg annonce à son neveu (!) Hartmann de Belp qu'il a résigné la cure de Belp; la dîme de ce lieu devra être payée dès cette année au couvent d'Interlaken 18.VIII.1345 (RFB VII 120.- RD 239)- AEB: Fach Interlaken)
- 1346 Hartmann de Belp et Nicol<sup>e</sup>as de Yllingen (Englisberg) son épouse vendent, pour le prix de 319 lb. et 4 sols de Berne, à Jehan de Gruyère dit Wala divers biens sis sur le Belp-Berg, 6.VII.1346 (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 191)
- 1347 Hartmann donne son consentement à une vente de biens sis sur le Belpberg, en faveur de Jehan de Gruyère dit Wala, par Egidius de Belp, donzel, frère dudit Hartmann, 10.XI. 1347 (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 295)
- 1348 Hartmann de Belp et Nicole de Illingen (Englisberg) son épouse vendent, pour le prix de 60 livres de Berne, à Ulrich zum Spar, de Thoune, divers biens sis à Belp, et ce du consentement de Jehan de Bubenberg, chevalier, avoyer de Berne, avoué de ladite Nicole; 15.II.1348 (AEB : Fach Interlaken.- FRB VII 319)
- 1348 Hartmann et son épouse Nicole renoncent à certains droits de réemption sur des terres vendues à Belp, II.1348 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VII 323)
- 1348 André von Buch et trois autres bourgeois de Berne accordent un droit de rachat, pour le terme de 3 ans, à Hartmann et à Nicole sa femme, sur certains biens qu'ils leur avaient vendus rière Belp, 10.III.1348 (AEB: Fach Stift.- FRB VII 326)
- 1348 Hartmann de B. et Nycola von Illingen (d'Englisberg) son épouse vendent divers biens sis à Belp à Ulrich zum Sper et à Rodolphe Keseli von Toffen, bourgeois de Berne, pour le prix de 350 livres de Berne, 26.VII.1348 (AEB: Fach interlaken.- FRB VII 358)
- 1348 Ces 2 derniers acheteurs accordent un droit de rachat, pendant le terme de 3 ans, à Hartmann de B. et à Nycole d'Illingen (Englisberg) 1.VIII.1348 (AEB: Fach Stift.- FRB VII 360)
- 1351 Hartmann est témoin d'une vente faite par son frère Egidius en faveur de l'Hôpital de Berne, mi-juin 1351 (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 583)

- 1353 Hartmann de Belp et Nycola von Illingen (d'Englisberg) son épouse vendent divers biens sis à Belp aux soeurs du Bröwenhaus, à Berne, pour le prix de 147 livres de Berne, 9.II.1353 (A Inselspital Bern.- FRB VII 699)
- 1354 Chun Horwer, de Berne, accorde un droit de réemption à Hartmann de Belp et à son épouse, Nycola v. Illingen (Englisberg) 3.VII.1354 (AEB: Fach Seftingen.- FRB VIII 59)
- 1355 Hartmann, donzel et bourgeois de Berne, et Nycole son épouse passent un contrat avec Ulrich zem Sper, de Berne, ensuite duquel il leur verse une indemnité de 7 livres, 5/11.IV.1355 (..)
- 1355 Hartmann v. Belp, donzel et bourgeois de Berne, et Nicole son épouse, celle-ci du consentement de son avoué Conrad de Bürgenstein, chevalier, déclarent qu'en remplacement d'une vigne vendue à leur frère Egidie, ils lui donnent divers biens, 1.VI.1355 (AEB: Fach Stift.- RRB VIII 95)
- 1355 Hartmann et sa femme Nicole font une donation à frère Diebalt Baselwint, de l'Ordre Teutonique de Berne, 1.VI.1355 (AEB: Fach Stift.- FRB VIII 95)
- 1356 Hartmann et sa femme Nicole donnent divers biens sis à Belp aux soeurs du Bröwenhaus, à Berne, 21.I.1356 (A Inselspital Bern.- FRB VIII 113)
- 1356-57 Hartmann et sa femme Nicole vendent divers biens rière Belp à Ulrich zem Sper, pour le prix de 23 livres, 30.XII.1356/29.XII.1357 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VIII 231)
- 1357 Hartmann et Nicole son épouse donnent une rente au couvent de Cappel, 16.XI.1357 (AEB: Fach Seftingen.- FRB VIII 221)
- 1357 Hartmann et Nicole sa femme vendent pour le prix de 388 lb. divers biens sis à Belp à soeur Catherine von Ried, 29.XII.1357 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VIII 231)
- +av.1360 Hartmann et son frère Egidie sont dits décédés, dans un acte du 18.I.1360 (AEB: Fach Seftingen.- FRB VIII 317)

- 1334 Clara, veuve d'Ulrich de Montagny, seigneur de Belp, ainsi que Hartmann et Egidius leurs fils, donnent au couvent de Interlaken le patronat et l'avouerie de l'église de Belp, 13.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 108)
- 1334 Hartmann et Egidius, frères, donzels, ffeu Ulrich de Montagny seigneur de Belp, confirment leur donation en faveur du couvent d'Interlaken, et promettent de défendre ces biens, 20.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 112)
- 1334 Hartmann et Egidius, ffeu Ulrich, vendent une pose de terre au couvent d'Interlaken, terre à laquelle renonce leur mère Clara von Walzberg, 9.VIII.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 132)
- 1335 La donation au couvent d'Interlaken du 13.V.1334 avait été transformée en une vente, en date du 19.V.1334 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 111); aussi, Hartmann et Egidius, frères, donzels, ffeu Ulrich de Montagny, reconnaissent avoir reçu du couvent d'Interlaken la somme de 1400 livres de Berne du couvent d'Interlaken, pour le prix d'achat du patronat de l'église de Belp, 23.II.1335 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 177)
- 1342 Egidie de Belp, donzel, vend la moitié de la dîme laïque du Belpberg à Jehan Wala de Gruyère, bourgeois de Berne, et à son oncle Jehan de Gruyère, pour le prix de 316 lb.de Berne, et ce du consentement de son frère Hartmann, 9.II.1342 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 642.- A Bürger-Spital Bern)
- 1343 Egidius appose son sceau à la donation faite par son frère Hartmann de la dîme laïque de Belp, en faveur du couvent d'Interlaken, 16.X.1343 (AEB: Fach Interlaken.- FRB VI 785)
- 1347 Egidius de Belp, donzel, vend divers biens sis sur le Belp-Berg à Jehan de Gruyère dit Wala, de Berne, et cela du consentement de son frère Hartmann, et pour le prix de 130 lb. de Berne, 10.XI.1347 (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 295)
- 1351 Anna, Clara et Greda, ffeu Werner Müntzmeister (Münzer) vendent un champ à l'Hôpital des bourgeois de Berne; Anna le fit du consentement de son mari Gylian de Belp; 17.I.1351 (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 557)
- 1351 Egidie vend une terre sise à Belp à l'Hôpital de Berne, Mi-juin 1351, pour le prix de 40 lb.de Berne et avec l'approbation de son frère Hartmann de Belp (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 583)
- 1354 Les droits de bamp, clâme et justice du Belpberg appartiennent pour la moitié à Egidius de Belp, l'autre moitié appartenant à Conrag von Holz, bourgeois de Berne, 6.VI.1354 (AEB: Fach Seftingen.- FRB VIII 51)

- 1354 Egidius de Belp vend pour le prix de 280 livres à Anna, sa femme, agissant du consentement de son avoué Ulrich de Gisenstein, divers biens sis à Belp, 22.XII.1354 (AEB: Fach Stift.- FRB VIII 84)
- +av.1360 Hartmann et son frère Egidie de Belp sont dits décédés, dans un acte du 18.I.1360 (AEB Fach Seftingen.- FRB VIII 317)

- 1334 Marguerite de Belp, soeur d'Ahartmann et d'Egidius, apparaft dans la confirmantion de donation en faveur du couvent d'Interlaken par ces deux freres, comme étant la femme de Henri Vitztum, 20.V.1334 (AEB: Fach Inerlaken.- FRB VIII 112)
- +av.1347 Lors d'une vente d'Egidius de Belp, donzel, en faveur de Jehan de Gruyère dit Wala, Egidius parle de sa feue soeur Marguerite veuve du chevalier Henri Vicedomini (Viztum, de Bâle, ministériaux des évêques de Bâle), 10.XI.1347 (A Bürgerspital Bern.- FRB VII 296)

- 1334 Catherine de Neuchâtel, du consentement de ses fils Aymon et Henri, de son oncle Loys de Savoie seigneur de Vaud, et de son père Rodolphe comte de Neuchâtel, vend à Jacques Dives, bourgeois de Fribourg divers cens et possessions rière Seedorf, Montagny et Grandsivaz, X.1334 (AEF: Anciennes Terres 111)
- 1335 Jehan de Montagny, en qualité de tuteur d'Aymon et d'Henri fils de Guillelme de Montagny, affranchit diverses personnes de Montagny de la taillabilité et autres services dus aux dits pupilles, et ce pour la somme de 30 lb.laus. 6.XII.1335 (AEF: Inv. AT vol.I p.131)
- 1335/36 Jacques Riche accorde à Jehan de Montagny, tuteur d'Aymon et d'Henri de Montagny, ses neveux, fils de Guillelme, le droit de racheter les dîmes de Noréaz, moyennant restitution du prix d'achat, II.1335 (36 n.s.) (AEF: Inv.AT vol.I p.130)
- 1336/37 Au nom et comme tuteur de ses neveux Aymon et Henri de Montagny, Jehan de Montagny vend, pour 100 marcs d'argent, à la ville de Fribourg la moitié du péage de cette ville ainsi que la moitié des "theises" soit redevance annuelles dues par les bourgeois de Fribourg pour leurs maisons, biens qui avaient été engagés par Léopold d'Autriche à Guillelme de Montagny, grand-père dudit Jehan, II.1336 (37 n.s.) (AEF: Diplômes 39.- RDF II 163.- AF 1928 p.139.- RD 221)
- 1336/37 Mermet ... accorde à Aymon et à Henri de Montagny le droit de racheter divers revenus à Russy, Léchelles, Dompierre et Domdidier, moyennant restitution de 1100 livres II.1336 (37 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.48)
- 1336/37 Mermet de Crasilimut, bourgeois de Fribourg, passe quittance à Aymon et Henri de Montagny pour toutes les sommes qui pouvaient lui être dues et de tous les cautionnements, à la réserve de celui donné lors de la vente qui lui a été faite par Jehan de Montagny et par Catherine, veuve de Guillelme de M., mère et tutrice des dits frères, de biens sis rière Russy, Léchelles et Domdidier, 6.II.1336 (37 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.131)
- 1337 En qualité de tuteur d'Aymon et Henri, feu Guillelme de Montagny, ses neveux, Jehan de Montagny, précepteur de la Maison d'Espalye au diocèse de Langres, de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, donne à cens à Guillelme de Cossonay, bourgeois de Montagny, une maison et divers biens sis aux territoires de Montagny et de Belmont, moyennant un cens annuel de 5 sols laus., XI.1337 (AEF: Inv. AT vol.I p.132)
- 1340 Aymon est sous la tutelle de Richard de Prez, XI.1340 (AF 1928 p.141)
- 1340 Jacques Riche, bourgeois de Fribourg, accorde à Aymon et Henri, frères, seigneurs de Montagny, fils de Guillelme, le droit de racheter la dîme de Noréaz qu'il avait achetée dudit Guillelme pour 250 lb.laus., moyennant restitution de ce prix d'achat, 19.XI.1340 (AEF: Inv. AT vol.I p.155)- AF 1928 p.142)

- 1340 Jacques Riche accorde à Richard de Prez, tuteur d'Aymon et d'Henri fils de Guillaume de Montagny, le droit de racheter 2 moulins et autres biens sis rière Seedorf, Grandsivaz et Montagny, moyennant restitution du prix qu'il avait payé à Catherine de Neuchâtel, dame de Montagny, 19.XII.1340 (AEF: Inv. AT vol.I p.132.)
- 1341 Pierre d'Avenches revend, à Aymon et Henri seigneurs de Montagny, la moitié des cens de Chandon, Eissy et Russy qu'il avait acquis d'Amon et Guillaume de Montagny en 1321, moyennant le prix de 100 lb.laus., 3.VII.1341 (AEF: Inv.AT vol.I p.133)
- 1341 Richard de Prez, tuteur d'Aymon et d'Henri de Montagny, fils de Guillaume, assigne 1400 lb.laus. pour la dot de Catherine de Neuchâtel, leur mère, sur les terres de La Molière, Dompierre, Grandcour, Portalban et autres lieux, XI.1341 (AEF: Inv. AT vol.I p.119)
- 1342 Girard feu Guillaume Porterat, de Montagny-la-Ville, cède à Richard de Prez, tuteur d'Aymon et d'Henri de Montagny, tout ce qu'il tient d'eux aux territoire et mandement de Montagny, et ce faute de payement des cens dus, XI.1342 (AEF: AT vol.I p.133)
- 1342/43 Jehan de Chénens, fils de Vibert, bourgeois de Fribourg, passe une quittance générale en faveur d'Aymon et d'Henri fils de Guillaume de Montagny, frères, 15.I.1342 (43 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.133)
- 1342/43 Aymon et Henri, frères, fils de feu Guillaume de M. rachètent divers biens et possessions sis rière Seedorf et Noréaz qui avaient été vendus par feu Guillaume de M. et Catherine de Neuchâtel et par Aymon et Agnès, père et mère dudit Guillaume, II.1342 (43 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.137) et 218)
- 1343 Aymon de M., du consentement de son oncle Loys, comte de Neuchâtel, et de Richard de Prez, châtelain de Montagny, vend à Pierre Muller, pour le compte de l'Hôpital de Fribourg des biens sis à Montagny et à Seedorf, pour le prix de 180 lb., 1343 (PAD VI 431)
- 1343 Humbert dit Glanterose, bourgeois de Montagny, vend à Richard de Prez, châtelain dudit lieu, agissant au nom de Aymon et Henri seigneurs de Montagny, frères, un cens de 25 sols laus. 9 coupes de blé et 6 coupes d'avoine, pour le prix de 22 lb. laus., 20.V.1343 (AEF: Inv. AT vol.I p.134)
- 1343 Majeur de 14 ans, Aymon de M., du conseil de son oncle maternel Loys comte de Neuchâtel et de son oncle paternel frère Girard, chevalier de S.Jean de Jérusalem, précepteur dans la province de Lorraine, nomme Girard de Prez châtelain de Montagny pour la durée de 1 année, 9.VI.1343 (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.455)

- 1343/44 Jacques d'Orbe, de Grandcour, prête hommage en faveur de Aymon et Henri seigneurs de Montagny, frères, pour divers biens sis à Grandcour et à Estavayer, 1.II.1343 (44 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.96.- AF 1928 p.143)
- 1343/44 Aymon seigneur de Montagny aberge à Aymon et Jehan de Bretigny, Pierre de Villa etc.. un morcel de pré sis au fenage de Dompierre, pour un cens annuel de 12½ den.laus., 1.II.1343 (44 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.49.- AF 1928 p.143)
- 1344 Aymon seigneur de M. promet de tenir relevé Loys de Savoie, seigneur de Vaud de la caution en son nom prêtée envers Pierre Mullet, bourgeois de Fribourg, pour la somme de 180 lb.laus., prix de divers biens et revenus que ce dernier avait acquis dudit seigneur de Montagny, 9.VI.1344 (AEF: Inv. AT vol.I p.134, 135)
- 1344 Pierre Mulet, bourgeois de Fribourg, accorde à Aymon sr. de M., fils de Guillelme, le droit de racheter divers biens et revenus que ledit seigneur lui avait vendus, rière Montagny-la-Ville et Seedorf, moyennant restitution du prix d'achat, VI.1344 (AEF: Inv. AT vol.I p.135)
- 1344/45 Jacques Riche et Jehan dit Treyvaux, bourgeois de Fribourg, promettent à Aymon et Henri de Montagny de leur revendre tout ce qu'ils avaient acquis tant des dits frères que de leurs prédécesseurs, moyennant restitution du prix de 399 lb.laus., et ce dans le terme de 3 ans; 22.I.1344 (45 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.134)
- 1345 Johannod dit Vâlcher, bourgeois de Morat, prête reconnaissance en faveur d'Aymon seigneur de M. pour le fief lige que Jacques dit de Mur tenait de Guillelme seigneur de Montagny, fief sis dans la messellerie de Dompierre et qu'il avait reçu en dot de Jehannète son épouse, fille dudit Jacques, avec promesse d'habiter Montagny, 28.XI.1345 (AF 1928 p.143.- AEF: Inv. AT vol.I p.135)
- 1345/46 Jehan de Vuippens, bourgeois de Fribourg, prête hommage lige en faveur d'Aymon seigneur de Montagny, avec promesse de déclarer le fief qu'il tient de lui, 15.II.1345 (46 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.135)
- 1346/47 Girard de Montagny, recteur de la Noraye, son frère Théobald et leurs neveux Aymon et Henri ffeu Guillelme de Montagny ont un différend avec les de Vulliens et les de Prez au sujet de la dîme de Villarsel-l'Evêque; par arbitrage, Pierre comte de Gruyère décida que cette dîme devait être rendue, sous certaines conditions, aux Montagny; 22.I.1346 (47 n.s.) (AF 1928 p.144.- MDR XXII 141)
- 1347/48 Henri et Huguet, frères, fils de Mermet .... et Jacques fils de Nicolas ....., bourgeois de Payerne, prêtent reconnaissance en faveur d'Aymon seigneur de M. pour divers biens sis rière Marnand, et sous le cens de 6 coupes de blé et de 6 d'avoine, 5.II.1347 (48 n.s.) (AF 1928 p.143.- AEF: Inv. AT vol.I p.135, 136)



- 1349 Aymon de M. vend à Jacques Riche et à Wybert Mossu, de Fribourg, des cens percevables à Chésopelloz et à Ponthaux, 1349 (PAD IX 151.- AF 1928 p.179)
- 1350 Mermet fils d'Uldric de Malpertuis prête reconnaissance à Aymon seigneur de M. pour la moitié de la grande dîme de Lovens avec ses dépendances, 30.VI.1350 (AEF: Inv. AT vol.I p.107)
- 1350 Annessone fille d'Uldric de Malpertuis de Fribourg, et Johannod dit Mossu prêtent reconnaissance à Aymon seigneur de M., chacun pour un quart de la grande dîme de Lovens, avec ses dépendances, 30.VI.1350 (AEF: Inv. AT vol.I p.107)
- 1350 Aymon de Montagny prend part à la guerre de son ~~mm~~ oncle Loys comte de Neuchâtel, contre Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard; il y est fait prisonnier, avec Pierre d'Arberg et Nicod de Blonay. Une rançon dont le montant est inconnu fut exigée, car bien des années plus tard Guillaume, fils d'Aymon de Montagny fit un arrangement portant sur 800 florins d'or avec Jacques, bâtard de Grandson qui avec son épouse Françoise d'Everdes avaient avancé 1500 florins pour ledite rançon; 1350 (AF 1928 p.145)
- 1351 Aymon seigneur de M. reconnaît devoir à Antoine Lombard et à d'autres bourgeois de Fribourg 200 lb.laus. de revenu annuel percevables sur ses tenanciers de Montagny, 10.VIII.1351 (AEF: Inv. AT vol.I p.136.- AF 1928 p.179)
- 1351 Aymon reconnaît avoir reçu en prêt de Jehan .... bourgeois de Fribourg, la somme de 183 lb. et 8 den., 7.XI.1351 (AEF: Inv. AT vol.I p.136)
- 1351 Girard dit de Moudon, de Montagny, prête reconnaissance en faveur d'Aymon de M., pour tout le fief d'Aymon de Vuissens, en quelque chose qu'il consiste, 7.XI.1351 (AEF: Inv. AT vol.I p.136)
- 1351/52 Othonin, ffeu Vuillelme, ffeu Reynald d'Estavayer prête reconnaissance à Aymon seigneur de M. pour divers cens percevables rière Morens et Lully, 2.I.1351 (52 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.109)
- 1353/54? Perrod Vez, de Cugy, reconnaît tenir d'Aymon de M. tous les biens et cens qui lui sont dus à Cugy et Vesin par Cuanet d'Estavayer, 12.I.1253 (54 n.s.?) (AF 1928 p.180)
- 1353 Aymon seigneur de M. donne à la ville de Fribourg, en reconnaissance de nombreux services rendus, une maison qu'il possède en dite ville, sise devant le marché au bétail, entre celle de Guillaume Pirusset et celle de Jehan d'Estavayer, tailleur; il réserve toutefois le cens dû au seigneur de Fribourg, 21.IV.1353 (RDF III 132.- AEF: Stadtsachen A 46.- AF 1928 p.180)

- 1353 Aymon seigneur de M. passe une obligation en faveur d'Anselme Lombard et autres particuliers de Fribourg, de la somme de 200 livres laus. qu'il leur devait pour le prix de la revente de la 4e. partie de 55 lb. de revenu annuel percevable à Russy, Léchelles, Dompierre, Domdidier et autres lieux, 10.VIII.1353 (AEF: Inv. AT vol.I p.50.- AF 1928 p.180)
- 1354 Johannod de Forel, d'Estavayer, prête reconnaissance à Aymon sr.de M. pour la moitié de la dîme de Grandcour, 12.IV.1354 (AEF: Inv. AT vol.I p.96)
- 1354 Aymon sr.de M., du consentement de son épouse Loyse, vend à Thomas, fils de Rodolphe, mesureur de vin, bourgeois de Fribourg, divers biens en alleu, rière Noréaz, pour le prix de 280 lb.laus., 20.VII.1354 ; le droit de rachat lui est accordé pour le terme de 4 ans, moyennant restitution du prix d'achat, 30.VII.1354 (AEF: Inv. AT vol.I p.156)
- 1355 Aymon vend à Ulrich Christan, en franc fief, la grande dîme de Ponthaux et de Nierlet pour le prix de 360 fl.d'or, 1355 (PAD IX 151)
- 1355 Uldric Cristiani accorde à Aymon sr.de M. le droit de racheter la dîme de Ponthaux, moyennant restitution des 360 fl. d'or payés, X.1355 (AEF: Inv. AT vol.I p.160)
- 1355 Obligation passée par Loays comte de Neuchâtel, tant en son nom qu'en celui d'Aymon sr.de M., son neveu, en faveur de Aymonette (sic) Asinari de Medicis, bourgeois de Fribourg, pour la somme de 165 fl.d'or; 27.IX.1355 (AEF: Inv. AT vol.I p.137)
- ~~1355~~ Guillelme de Faucigny accorde à Aymon sr.de Montagny le droit de racheter un cens annuel de 46 sols et 5 den. moyennant restitution de 46 fl.d'or, XII.1355 (AEF: Inv. AT vol.I p.137)
- 1355 Uldric Cristiani et Henri . . . ., bourgeois de Fribourg, accordent à Aymonet seigneur de Montagny le droit de racheter le village, juridiction, biens et revenus de Planamont, dans la paroisse de Prez, et d'autres biens sis rière (Mondidier?) moyennant restitution de 700 livres, XII.1355 (AEF: Inv. AT vol.I p.156)
- 1356 Les mêmes accordent un droit de rachat à Aymon sur des biens sis à Seedorf, moyennant restitution de 770 florins, VII.1356 (AEF: Inv. AT vol.I p.156, 157)
- 1355/56 Jehan Velga accorde à Aymon sr.de M. le droit de racheter divers cens rière Noréaz, moyennant restitution de 100 lb., et ce pendant la durée de 4 ans, 16.I.1355 (56 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.156)
- 1356 Aymon sr.de M. promet de garantir et de tenir relevé Jehan Riche, bourgeois de Fribourg, de la caution qu'il avait prêtée pour lui, pour une somme de 110 fl.d'or, 8.V.1356 (AEF: Inv. AT vol.I p.137)

- 1356 Mermet ....bourgeois de Montagny accorde à Aymon sr.de M. le droit de racheter un domaine sis au territoire de Montagny, ainsi que divers cens pendant le terme de 10 ans et moyennant restitution du prix payé, soit 40 lb.laus., 26.VII.1356 (AEF: Inv. AT vol.I p.137)
- 1356 Aymon sr.de M. porte plainte contre Pierre coseigneur d'Estavayer par devant le bailli de Vaud, au sujet d'une somme de 2500 florins, 1356 (AEF: Inv. AT vol.I p.212)
- 1357/8 Aymon sr.de M. confirme la vente de la dîme de Villarsel- l'Evêque faite par son père Guillaume à Richard de Prez, chevalier, 31.I.1357 (58 n.s.) (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo. 461)
- 1357/58 Obligation passée par Aymon sr.de M. en faveur d'Agnelète et d'Agnelète (sic), soeurs, et filles d'Anselme de Moudon, de la somme de 55 lb.laus., pour laquelle il donne comme cautions Jehan et Aymon Riche, frères, bourgeois de Fribourg, lesquels s'obligent en même temps qu'Aymon, 4.II.1357 (58 n. s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.137)
- 1358 Aymon sr.de M. affranchit de la condition d'homme taillable Johannod d'Eissy-le-Grand, moyennant la somme de 3 fl.d'or, VI.1358 (AEF: Inv. AT vol.I p.138.- AF 1928 p.180)
- 1358 Aymon sr.de M. vend à Jehan dit Reif, bourgeois de Fribourg, pour le prix de 121 lb.laus., un pré de 20 seytorées sis au territoire de Domdidier, 17.VI.1358 (AEF: Inv. AT vol.I p.50.- AF 1928 p.181)
- 1358 Aymon sr.de M. entre en guerre contre Payerne et fait appel aux fribourgeois qui lui envoyèrent une troupe. Ensuite d'arbitrage, Fribourg dut payer à Payerne, pour dommages commis, une indemnité de 60 fl.d'or de Florence, dont le paiement eut lieu le 22.XI.1358 (AF 1928 p.181.- RDF III 146.- AEF: Traités et Contrats 262.- RHV 1912 p.132)
- 1358/59 Aymon sr.de M. vend à Jehan et Aymon Riche, de Fribourg, tout ce qu'il possède à Domdidier, Dompierre, Russy et autres lieux, en récompense de toutes les somme qu'il leur devait, 6.III.1358 (59 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.50)
- 1360 Aymon sr.de M. donne son consentement à une vente de cens faite par sa mère Catherine de Neuchâtel, dame de La Molière, en faveur d'Henri Mora, d'Estavayer, 16.IV.1360 (AF 1928 p.181.- AEF: Inv. AT vol.I p.50)
- +av.1364 Aymon mourut avant III.1364, date à laquelle son fils Guillaume est dit fils de feu Aymon (AEF: Titres de Montagny 165)
- 1370 Obligation passée par Loyse d'Andelosio (d'Andelot), dame de Montagny, et Guillaume son fils, en faveur d'Amé comte de Savoie, de 120 fl.d'or pour le subside gratuit, et ce pour toutes les châtelanies de Montagny, 6.VI.1370 (AEF: Inv. AT vol.I p.138.- AF 1928 p.183)

- 1370 Humbert de Colombier, bailli de Vaud, donne à Loyse dame de Montagny une quittance de 300 fl.d'or pour le solde d'un subside gratuit dû par les sujets d'Amédée comte de Savoie, 17.VI.1370 (AEF: Inv. AT vol.I p.138.- AF 1928 p.183)
- 1335/36 Prononciation sur le différend existant entre Frère Jehan de Montagny, recteur de l'Hôpital de S.Jean de Jérusalem, et Catherine de Neuchâtel, veuve de Vully, seigneur de Montagny, tuteurs et administrateurs d'Aymon et Henri, fils de ces derniers, d'une part, et Rodolphe fils de Jacques de Villa, de Dompierre, bgs.d'Avenches, d'autre part; ce dernier soutenait qu'il était un homme libre et franc, alors que les premiers soutenaient qu'il était homme taillable dudit Vully, II.1335 (36 n.s.) (AEF: Hôpital II, 695)
- 1344 Aymon de M. vend en pur et franc alleu à Pierre Mulet, bgs. de Fribourg, diverses terres et possessions rière Montagny-la-Ville et Seedorf, pour le prix de 180 lb.laus., VI.1344 (AEF: Hôpital II, 739)
- 1355 Aymon de M. vend et concède en fief direct à Uldric Christan, bgs.de Fribourg, , sa grande dîme du village et territoire de Ponthaux, à prélever sur les territoires de Ponthaux et de Nierlet, pour le prix de 360 lb.d'or de Florence, 24.IX.1355; le mois suivant, Christan lui accorde le droit de rachat pendant 3 ans; (AEF: Munat, fo.110; Hôpital I, 808)
- 1355 Aymon, seigneur de M., vend en pur et franc alleu à Uldric Christan et à Henri Monidon, bgs.de Fribourg, plusieurs tènements sis aux territoires de Plamont et de Domdidier, plus en fief direct sa grande dîme du territoire de de Plamont près de Seedorf, pour le prix de 700 florins, 23.XI.1355; ils accordent le droit de rachat pendant 4 ans, XII.1355 (AEF: Hôpital I, 782)
- 1355/56 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Perrod de Chénens, bgs.de Fribourg, 156 fl.de Florence et 7 sols laus., 4.III.1355 (56 n.s.) (AEF: Reg.Not.9<sup>a</sup> fo.9 v.)
- 1356 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Rodolphe de Duens, bgs.de Fribourg, 38 lb.laus.; sa caution est Aymon ffeu Jacob Divitis, bgs.de Fribourg; 9.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.19 v.)
- 1356 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Rodolphe de Vilar, donzel la somme de 19 lb.laus., 9.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.19 v.)
- 1356 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Jacob de Saint-Martin, d'Estavayer, 60 fl.d'or, dont 40 pour l'achat d'un roncín, 9.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.19 v.)
- 1356 Aymon, sr.de M., chevalier, reconnaît devoir à Ulric Reif, bgs. de Fribourg, 45 lb.laus.; sa caution est Aymon Divitis, ffeu Jacob; 16.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.20 v.)
- 1356 Ayamon, sr.de M., reconnaît devoir à Willinus Huser, bgs.de Fribourg, 80 fl.de Florence, 17.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.21)
- 1356 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Perrod de Chénens, bgs.de

- Fribourg, 10 $\frac{1}{2}$  fl.d'or remboursables à la Nativité de S.Jean-Baptiste, 9.V.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.24)
- 1356 Vuillelme dit de Moudon, de Montagny, confesse avoir reçu de (Aymon) sr.de Montagny, par l'entremise d'Uldric dit Christan, la somme de 40 fl.d'or, 30.V.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.28)
- 1356 Aymon de M. est témoin d'un emprunt de 90 fl.de Florence contracté par Hugo de Rénye auprès du chevalier Jehan Velga, de Fribourg, 8.VI.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.30)
- 1356 Ayamon, sr.de M., reconnaît devoir à Henri de Yllens, bgs.de Fribourg, 140 fl.d'or remboursables le dimanche des Brandons; caution: Jehan Divitis, bgs.de Fribourg, 26.VIII.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.41)
- 1356 Ayamon, sr.de M., reconnaît devoir à Henri de Yllens 110 florins, dont Jehan et Aymon Divitis sont les garants, chacun pour la moitié, 31.VIII.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.40)
- 1356 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Guillierme dou Marrin et à Jehan Rognyon, bgs.de Fribourg, 103 sols et 4 den.laus. remboursables à la S.Martin; garant: Jehan Divitis; 19.IX.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.41 v.)
- 1356 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Vuillelme Huser, bgs.de Fribourg, 27 lb.laus. et 20 fl.d'or de Florence, remboursables à Fribourg à la S.André apôtre; sont cautions: Jehan et Ayamon Divitis, frères, ffeu Jacob Divitis, bgs.de Fribourg, 8.X.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.45)
- 1356/57 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Uldric d'Avenches, donzel, 69 lb.laus. remboursables à la Nativité de S.Jean-Baptiste; garants: Jehan et Aymon Divitis, frères, ffeu Jacob; 12.I.1356 (57 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.53)
- 1356/57 Aymon, sr.de M., confirme la vente qu'il a faite en faveur de Jehan Velga d'un tènement sis à Noréaz, d'un cens de 30 s. laus.et 1 chapon, et d'un autre tènement sis audit lieu d'un cens de 29 sols et 9 den.laus., 22.I.1356 (57 n.s.) (AEF: Hôpital II, 750)
- 1356/57 Jehan Reif, bgs.de Fribourg, confesse avoir reçu d'Aymon, sr. de M., 50 fl.de Florence, 11 lb.et 5 sols laus. en acompte sur la somme qui lui est dûe, 8.II.1356 (57 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.57 v.)
- 1356/57 Jehan de Herenwile dit Tierstein, bgs.de Fribourg, confesse avoir reçu d'Aymon, sr.de M., 30 lb.laus. sur le montant qui lui est dû, 11.II.1356 (57 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.57 v.)
- 1357 Aymon, sr.de M., chevalier, reconnaît devoir à Perrod dit deis Fruiers, bgs.de Fribourg, 186 lb.laus. remboursables à la prochaine fête de l'Annonciation; caution: Jehan Divitis, bgs.de Fribourg; il reconnaît en outre lui devoir 30 lb.laus. remboursables dans les 15 jours, 1.IV.1357 (AEF: Reg.Not.9, fo.64 v.)

- 1357 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Jehan de Balterswile, charpentier, bgs.de Fribourg, 100 fl.d'or de Florence, remboursables à la SS.Philippe et Jacques, apôtres; sa caution est Jehan Divitis; 9.V.1357 (AEF: REG;Not.9 fo.67 v.)
- 1357 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Vuillelme Velga, avoyer de Fribourg, 128 lb.12 sols et 6 den.laus. dont sont cautions les frères Jehan et Aymon Divitis, 13.V.1357 (AEF: Reg.Not.9, fo.68)
- 1357 Aymon, sr.de Montagny, reconnaît devoir à Jehan Velga, chevalier, bgs.de Fribourg, 19 fl.de Florence pour l'achat d'un roncin, 17.XII.1357 (AEF: Reg.Not.9, fo.74 v.)
- 1357/58 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Uldric d'Avenches, donzel, 80 lb.laus. remboursables à la prochaine fête de la Nativité de S.Jean-Baptiste et dont les cautions sont Jehan et Aymon Divitis, frères, 3.II.1357 (58 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.78 v.)
- 1358 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Jehan Divitis, bgs.de Fribourg, 202 florins remboursables à première réquisition, 15.VI.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.86 v.)
- 1358 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Aymon Divitis 142 florins remboursables dans le mois après première réquisition; il reconnaît également lui devoir 106 florins que ledit Aymon Divitis a versés à Perrod de Chénens et qu'il promet de rembourser en un mois, 15.VI.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.86 v.)
- 1358 Aymon, sr.de M., Jehan et Aymon Divitis, frères, reconnaissent devoir solidairement à Henri de Yllens, bgs.de Fribourg, 208 fl.de Florence d'or, remboursables à la S.Martin d'hiver prochaine; leur caution est Jacob fils de Vuillelme de Duens.- Ils reconnaissent également devoir audit Henri de Yllens 154 florins de Florence remboursables de la prochaine S.Martin en 2 ans; leur caution est Jehan Velga, chevalier, 15.VI.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.91 v.)
- 1358 Aymon, sr.de M., Jehan Divitis et Jehannète sa femme, Aymon Divitis et Agnès sa femme reconnaissent devoir solidairement à Henri de Yllens 115 fl.de Florence remboursables de la prochaine S.Martin en 3 ans.- De plus, les même débiteurs reconnaissent devoir au même créancier 272 florins de Florence remboursables de la prochaine S.Martin d'hiver en 4 ans, 15.VI.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.91 v. et 92)
- 1358 Aymon, sr.de M., reconnaît devoir à Perrod deis Prumiers, bgs.de Fribourg, 174 lb.laus. remboursables à l'Annonciation et dont la caution est Jehan Divitis, bgs.de Fribourg, 16.VI.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.87)
- 1371 Loyse d'Andelot donne quittance à Jehan de Blonay son mari, fils de Rodolphe seigneur de Saint-Paul, pour la somme de 3.000 florins qu'il a remise à Guillaume de Montagny et à ses frères, enfants du premier lit de ladite Loyse, 30.IV.1371 (Maxime Raymond, Blonay, p.234)

1357 Aymon, seigneur de Montagny, est caution de Jehan de Reégnye et d'Ilugonin son frère, donzels, auprès de Jehan Velga qui leur avait vendu 2 roncans pour le prix de 50 florins, 22.IV.1357 (ABF: Reg.Not.9, fo.66)

- 1334-47 Henri de Montagny, fils de Guillelme, fut sous la tutelle de son oncle Jehan de Montagny, chevalier de S.Jean de Jérusalem, puis de Richard de Prez, chevalier. Il apparaît dans de nombreux actes, avec son frère Aymon, de 1334 à 1447 (voir Aymon No.50)
- 1364-75 Henri entra dans les ordres; on le trouve comme prieur de Lutry en 1364, 1374 et 1375 (PAD VIII 432.- DHV II 170)
- 1335/36 Prononciation sur le différend existant entre Frère Jehan de Montagny, recteur de l'Hôpital de S.Jean de Jérusalem, et Catherine de Neuchâtel veuve de Vullo, sr.de Montagny, tuteurs et administrateurs d'Aymon et et d'Henri de M. leurs enfants, d'une part, et Rodolphe fils de Jacques de Villa, de Doumpierre, bgs.d'Avenches, d'autre part; ce dernier soutenait qu'il était un homme libre et franc, alors que les premiers soutenaient qu'il était homme taillable dudit Vullo, II.1335 (36 n.s.) (AEF: Hôpital II, 695)



- 1348 Jehan, fils de Hartmann de Belp, figure dans un acte comme témoin en 1348 (Mns.Frid.Brulhart, in-fo. p.5)
- +av.1352 Jehan mourut avant 1352 (Mns.Frid.Brulhart, in-fo.p.5) très certainement sans descendance, puisque la seigneurie de Belp fut apportée par sa soeur Catherine à son mari, Girard d'Estavayer.

1343 Ulrich, Nicole et Catherine, ainsi que leur mère Nicole donnent leur consentement à la renonciation faite par leur père et mari, Hartmann de Belp, aux droits qu'il avait sur la moitié de la seigneurie d'Illens et d'Arconciel, 1343 (Baron d'Estavayer: Coll.de Mülinen.- Mns.Frid.Brulhart, in-fo. p.5)

-- Ulrich semble être mort avant son père, mais dans tous les cas sans descendance, puisque la seigneurie de Belp fut apportée par sa soeur Catherine à son mari Girard d'Estavayer.

- 1343 Ulrich de Belp et ses soeurs Nicole et Catherine, ainsi que leur mère Nicola, donnent leur consentement à la renonciation faite par Hartmann de Belp, leur père et mari, aux droits qu'il avait sur la moitié de la seigneurie d'Illens et d'Arconciel, 1343 (Baron d'Estavayer; Coll.de Mülinen.- Mns.Frid.Brulhart, in-fo. p.5)

- 1343 Ulrich de Belp et ses soeurs Nicole et Catherine, ainsi que leur mère Nicole, donnent leur consentement à la renonciation faite par Hartmann de Belp, leur père et mari, aux droits qu'il avait sur la moitié de la seigneurie de Illens et Arconciel, 1343 (Baron d'Estavayer: Collection de Müllinen.- Mns Frid-Brulhart, in-fo. p.5)
- 1373 Jehan de Wichtrach fait une déclaration relative à une plainte portée par Katherine von Stefiols, fille de feu Hartmann de Belp, donzel, contre Henri Büler, de Berne, à la suite de quoi il lui est accordé une indemnité de 3 lb. 25.X.1373 (AEB: Fach Seftingen.- FRB IX 349)  
N.B. Donc, à cette date, elle était déjà la femme de Pierre d'Estavayer.
- 1364 Catherine de Belp, ffeu Hartmann, remet un bien sis à Belp aux soeurs du Bröwenhaus de Berne, 15.X.1364 (A Inselfpital Bern.- FRB VIII 586)
- 1379 Catherine, veuve de Pierre d'Estavayer, jadis seigneur de Cugy, assistée d'Otto de Eubenberg son tuteur, et de Girard d'Estavayer son fils, affranchit Pierre de Wabern d'un cens de 2 muids de blé, d'une poule et de divers autres servitudes sur les maisons, granges et dépendances du château de Belp, Samedi av.Pâques 1379 (DGCE p.138)
- 1381 Catherine de Belp et Girard d'Estavayer, son fils, vendent à Pierre de Wabern, de Berne, la moitié de la seigneurie et juridiction de Belp, pour le prix de 120 fl.de Berne, 20.III. 1381 (DGGE p.139)
- 1383 Catherine et son fils Girard d'Estavayer vendent à Petermann de Wabern, pour 1500 fl.de Berne, le reste de la seigneurie de Belp, avec haute, moyenne et basse juridiction et toutes dépendances, et cela en franc alleu; Veille de Ste.Marguerite 1383 (DGGE p.139)
- 1386 Catherine donne son consentement à une vente faite par son fils Girard d'Estavayer, seigneur de Cugy, en faveur de Nicod fils de Rolet dit Bovet, de Payerne, 14.V.1385 (AEF: Fonds d'Estavayer), parch.)
- +ap.1360 Pierre d'Estavayer mourut le VIII des Ides de VIII. date à  
av.1363 laquelle se célébrait à Cugy son obit (AEF: Obituaire de Cugy, après le 25.VII.1360 date de son testament (AEF: Fonds d'Estavayer.- AC Dominicaines: A<sup>c</sup> 41.- DGGE p.138.- DGA 143), mais avant le 2.VIII.1363 date à laquelle son fils Girard est sous la tutelle de Jehan ffei Pierre d'Illens (AEF: Titres d'Estavayer 221)

- 1364 Guillelme seigneur de Montagny, ffeu Aymon, chevalier, approuve une vente de terres sises rière Russy, faite par Jaquète veuve de Perrod du Moulin, de Montagny, III.1364 (a.s.) (AEF: Titres de Montagny 165.- Kuenlin II 327.- AF 1928 p.182)
- 1370 Guillelme et sa mère Loyse de Andelesion, veuve d'Aymon de Montagny, font une obligation de 120 fl.d'or en faveur du comte Amé de Savoie, pour le subside gratuit dû par toutes les châtellemies de Montagny, 6.VI.1370 (AEF: Inv. AT vol.I p.138.- AF 1928 p.183)
- 1370 Guillelme seigneur de Montagny ratifie en son nom et au nom de ses frères une vente faite par Jehan fils de Guillelme de Domdidier dit d'Oleyres, donzel, en faveur de Conon d'Avenches, curé de Domdidier, agissant pour l'église dudit lieu, d'une maison et d'une cour au village de Domdidier, pour le prix de 25 lb.laus., 20.IX.1370 (AV Domdidier No.5)
- 1371 Guillelme sr.de M., fils d'Aymon, donne à Perrod de Font une grange féodale avec tous les biens qui en dépendent, 24.IV.1371 (AEF: Inv. AT vol.I p.139)
- 1372 Transaction passée entre Guillelme seigneur de Montagny, fils d'Aymon, d'une part, et Jacques bâtard de Grandson, Françoise son épouse et Nicolas Leschaux au nom de Jehannète fille d'Othin d'Everdes, d'autre part, au sujet de 200 fl. d'or pour lesquels le dit Aymon s'était obligé envers ledit Othon, comme aussi de 1500 fl.d'or dus par Aymon à Othon pour sa rançon lorsqu'il fut fait prisonnier dans la guerre qu'il y avait entre Aymon et Henri comte de Montbéliard, pour lesquelles sommes Aymon avait assigné au susdit Othon 27 livrées de terre de la valeur de 500 fl. et 1/8 de la grande dîme de Villette, par laquelle ledit Guillelme s'oblige de nouveau envers les héritiers d'Othon, pour la somme de 800 florins d'or, 13.VI.1372 (AEF: Inv. AT vol.I p.139)
- 1372 Guillelme ffeu le chevalier Aymon seigneur de M. ratifie, à son nom et en celui de ses frères Aymon et Théobald, une vente de biens rière Domdidier, vente qui avait été faite en 1302, pour 15 lb.laus., avec le consentement de son prédécesseur Guillelme de Montagny par n.Vuillelme d'Oleyres en faveur d'Ulrich de Domdidier dit Moneta, 30.VI.1372 (AEF: Maigrange XXXIII 38)
- 1372 Jacques Riche accorde à Guillelme sr.de M. le droit de racheter un cens de 100 sols qu'il lui avait vendu pour le prix de 100 fl., cens qui est assigné sur un moulin et battoir dudit seigneur de Montagny, 4.IX.1372 (AEF: Inv. AT vol.I p.139)
- 1372 Amédée de Moudon prête hommage à Guillelme de M. pour ses biens de Prez et de Corserey, ainsi que pour sa part à la dîme de Montagny, Mannens, Grandsivaz et Torny, 26.X.1372 (AF 1928 p.183)

- 1374 Françoise (d'Everdes) et Jehannète sa soeur, la première autorisée par son mari Pierre de Langin, et l'autre par son tuteur, donne quittance à Guillelme sr.de Montagny de la somme de 800 fl.d'or, 4.IV.1374 (AEF: Inv. AT vol.I p.140.- AF 1928 p.183)
- 1374 Pernet fils de Bonney de Dompierre promet à Guillelme de résider dans la seigneurie de Montagny et de lui payer les redevances comme les autres sujets, 2.X.1374 (AF 1928 p.183)
- 1374/75 Emonet Alamant, de Chandon, ne pouvant payer ses redevances, remet à Guillelme de M. tous les biens qu'il possède sis au territoire de Ponthaux, 25.II.1374 (75 n-s-) (AEF: Inv. AT vol.I p.160.- AF 1928 p.183)
- 1375 Guillelme seigneur de Montagny près de Payerne prête hommage en faveur de Guy de Prangin, évêque de Lausanne, 12.IX.1375 (AEF: Titres de Montagny 4)- AEF: Répert.Titres de l'Evêché No.55)
- 1375 Andriod de Ponthaux se reconnaît homme taillable de Guillelme seigneur de Montagny, 12.XI.1375 (AEF: Inv. AT vol.I p.140.- AF 1928 p.183)
- 1375/76 Henriod .... promet à Guillelme sr.de M. de faire résidence continuelle dans la terre de Montagny, sous peine de la confiscation de ses biens, 8.II.1375 (76 n.s.) (AEF: Inv.AT vol.I p.140)
- 1376 Aymonet de Bretigny, de Montagny, prête reconnaissance à Guillelme sr.de M. pour sa portion de fief de Bretigny et pour divers biens sujets à l'hommage lige, 2.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.141.- AF 1928 p.183)
- 1376 Perrod ffeu Perrod de Mannens prête hommage lige à Guillelme pour divers biens mouvant de son fief, 3.IX.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.140)
- 1376 Reconnaissance et hommage prêtés par Etiennot Poncerot en faveur de Guillelme pour tous les biens féodaux qui relèvent dudit seigneur de Montagny, 23.XI.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.140)
- 1376 Guillelme de Villars, religieux au couvent de Payerne, prête reconnaissance en faveur de Guillelme pour tout ce qu'il possède au village et au territoire de Villars, 2.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.180)
- 1376 Marmet de Villars prête reconnaissance en faveur de Guillelme pour la moitié de tout le tènement de Villars qu'il promet de déclarer avec pretation d'hommage lige, 2.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.180)
- 1376 Guillelme fils de Jeannet de Disy, du consentement de son dit père, prête reconnaissance en faveur de Guillelme de M., déclarant qu'il tient de lui, en fief, Jaquier de Dompierre avec tous ses biens, 2.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.51)

- 1376 Jehan .... bourgeois de Montagny prête reconnaissance en faveur de Guillelme seigneur de Montagny pour tout le fief qu'il possède relevant dudit seigneur, avec pretation d'hommage, 2.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.141)
- 1376 Hommage prêté par Perrod dit Vuagnerre, de Montagny, en faveur de Guillelme, avec promesse de déclarer et reconnaître les divers biens qu'il tient en fief de lui, 3.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.141)
- ~~1376~~ Hommage lige prêté par Uldriod fils de Perrod de Mannens en faveur de Guillelme, pour divers biens mouvant de son fief, 3.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.141)
- 1376 Hommages prêtés en faveur de Guillelme seigneur de Montagny par Jehan Rapin dit Torny, Mermet fils d'Henriod de Mannens, et Henri de Mannens, 3.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.141)
- 1376 Hommage d'Annine fille de Guillelme .... en faveur de Guillelme seigneur de Montagny, pour sa portion de la dîme des Quartiers, 15.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.142)
- 1376 Obligation passée par Aymonète de Corserez en faveur de Guillelme de M., de 6 fl.d'or de Florence et 6 den.laus., prix de vente d'un bois, 15.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.142)
- 1376 Jehan de Disy donne quittante des lauds que lui devait Guillelme seigneur de Montagny, 17.XII.1376 (AEF: Inv. AT vol.I p.142)
- 1376 Guillelme fils de Jehannod d'Eissy se reconnaît vassal de Guillelme de M. pour des terres tenues par Jaquier de Dompierre, 2.XII.1376 (AF 1928 p.193)  
N.B. Ce doit être le document mentionné au bas de la feuille 2 !)
- 1377 Aymon de Montagny ratifie la quittance faite par son frère Guillelme de la dot de Loyse d'Andelot leur mère, 18.XII.1377 (AEF: Inv. AT vol.I p.143.- AF 1928 p.183, 184)
- 1377 Reconnaissance d'Antoine fils de Mermet Borçard (d'Avenches?) en faveur de Guillelme seigneur de Montagny, pour tout le fief que Bertold dit de Moudon et Johannod son fils ont reconnu des prédécesseurs du dit Guillelme, 13.V.1377 (AEF: Inv. AT vol.I p.142)
- 1377 Jehan de Disy prête hommage pour tous ses biens en faveur de Guillelme seigneur de Montagny, 21.V.1377 (AEF: Inv.AT vol.I p.142)
- 1377 Pierre dit Fiva prête reconnaissance en faveur de Guillelme pour les biens qu'il tient de lui en fief, 21.V.1377 (AEF: Inv. AT vol.I p.142)

- 1378 Henri de Bussy vend à Guillelme fils d'Aymon de Montagny divers biens sis à La Vounaise, Montborget et Murist, ainsi que divers cens et la juridiction sur lesdits censitaires, 1.VIII.1378 (AEF: Inv. AT vol.I p.120)-AF 1928 p.184)
- 1378 Guillelme de M. achète divers biens et cens à Murist et Montborget; en paiement, il ~~ax~~signe une obligation de 200 livres en faveur d'Henri de Disy, 2.VIII.1378 (AF 1928 p.184)-AEF: Inv. AT vol.I p.155)
- 1378 Guillelme seigneur de Montagny donne procuration à son châtelain pour exiger de Loys seigneur de Cossonay la somme de 1600 fl.d'or pour la dot de son épouse Ysabelle de Cossonay, soeur dudit Loys; la dot avait été fixée à 3000 fl.d'or, 6.IX.1378 (AEF: Inv. AT vol.I p.143.- AF 1928 p.184)
- 1378 Jehannod et Jacques, père et fils, de Léchelles, se reconnaissent hommes taillables de Guillelme seigneur de M., pour les biens qu'ils tiennent de lui en fief taillable, 29.IX.1378 (AEF: Inv. AT vol.I p.143)
- 1380 Guillelme de M. accorde à Jehan de Portalban grâce et rémission pour les crimes qu'il avait commis, à la condition qu'il bâtitse une maison dans la seigneurie de Montagny et qu'il y fasse sa résidence, 23.IV.1380 (AEF: Inv. AT vol.I p.143.- AF 1928 p.184)
- 1380 Guillelme de M. échange avec Mermet Plantez des cens rière Dompierre contre des cens que ledit Mermet possédait à Seiry, 17/18.IX.1380 (AEF: Inv. AT vol.I p.51.- AF 1928 p.184 qui donne comme date 1379!)
- 1380/81 Hudriot Rame accorde à Guillelme de M. le droit de racheter une cens de 7 sols dû par Mermet Barbo, de Bussy, moyennant restitution de 60 sols de Genève, 18.II.1380 (81 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.143)
- 1381 Pierre Sinarclens, du consentement de son frère Jehan, prête hommage à Guillelme, pour tout le fief que Borcard d'Avenches possédait au territoire de Montagny, 15.V.1381 (AEF: Inv. AT vol.I p.144.- AF 1928 p.184)
- 1381 Uldric fils de Rolet Vuibert de Chénens prête reconnaissance en faveur de Guillelme pour la taillabilité à laquelle il est sujet et pour tous les biens qu'il tient de lui, 18.V.1381 (AEF: Inv. AT vol.I p.144.- AF 1928 p.184)
- ✕1381 Nicolète .... prête reconnaissance en faveur de Guillelme pour la taillabilité à laquelle eële est smjette, tant pour sa personne que pour ses biens, 18.V.1381 (AEF: Inv. AT vol.I p.144.- AF 1928 p.184)
- 1379 Guillelme seigneur de M. est témoin, avec Rodolphe comte de Gruyère de l'acte par lequel Amédée comte de Savoie donne à Jehan de La Tour, en gage, le château et la seigneurie de Corbières, 11.V.1379 (AEF: Titres de Corbières 9.- MDR XXXVII 168)



- 1382 Guillelme sr. de M. laude une vente du 3.II.1370 (71 n.s.) faite par Mermet dit Troncat, de Montagny, en faveur de Henri dit Blanc, 8.IX.1382 (AEF: Inv. AT vol.I p.138)
- 1382 Ysabelle de Cossonay, dame de Montagny, ffeu Jehan de Cossonay fait son testament; elle nomme comme héritier son fils Loys de Montagny, auquel elle substitue ses filles; elle nomme comme exécuteurs testamentaires son oncle Loys de Cossonay et son beau-frère Théobald de Montagny, 20.IX.1382 (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.464)
- +av.1383 Guillelme et son épouse Ysabelle moururent avant 17.VII. 1383, date du testament de Loyse de Montbéliard, veuve de Jehan seigneur de Cossonay, et mère de ladite Ysabelle (MDR V 101, 284)
- 1371 Loyse d'Andelot, femme de Jehan de Blonay, donne à son mari une quittance de 3.000 florins, somme qu'il a remise à Guillelme de Montagny et à ses frères, enfants du premier lit de ladite Loyse, 30.IV.1371 (Maxime Raymond, Blonay, p.234)

- 1377 Aymon de Montagny ratifie la quittance faite par son frère Guillelme de la dot de Loyse d'Andelot, leur mère, 18.XII.1377 (AEF: Inv. AT vol.I p.143.- AF 1928 p.183, 184)
- 1383/4 Aymon et Théobald de Montagny, frères, se libèrent par 500 fl.d'or de la suzeraineté de Guillelme fils de Pierre comte d'Arberg, soit droits d'hommage et autres qui lui étaient dus pour les fiefs de Domdidier, Dompierre et autres lieux, et que leur père avait reconnu en faveur dudit comte Pierre, 13.II.1383 (84 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.52.- AF 1928 p.195)
- 1384 Jehan de Belmont prête reconnaissance en faveur d'Aymon seigneur de Montagny, pour divers biens sis au territoire de La Molière, 20.XII.1384 (AEF: Inv. AT vol.I p.120.- AF 1928 p.195)
- 1385 Antoine de Moudon, de Montagny, fils de Berthod, donne à Aymon et Théobald, frères, seigneurs de Montagny, la moitié d'un pré sis au territoire de Domdidier, ainsi que 45 sols de cens qui lui sont dus par Rolet de Villars et d'autres pour la moitié de ce pré, et 40 fl. qui lui sont dus par Antoine Borcardel de Montagny, son neveu, 16.VII.1385 (AEF: Inv. AT vol.I p.52)
- 1391 Aymon et Théobald, frères, ffeu Aymon de Montagny, vendent à l'Hôpital de Fribourg un cens de 18 coupes d'avoine, 18 coupes de froment, percevables à Ponthaux, ainsi que 2 pots d'huile et 2 livres de cire percevables à Piamont près d'Oleyres, 1391 (PAD VI 431.- AF 1928 p.196, 201) Voir ci-dessous!
- 1396 Pour le prix de 15 lb.laus., frère Aymon de Montagny, chevalier de S.Jean de Jérusalem, et son frère Théobald seigneur de Montagny, du consentement de son épouse Marguerite de Quart, affranchissent de la taille et de toute servitude Marguerine veuve de Mermet Levrat, de Léchelles, ainsi que leurs enfants Mermet et Marguerite et tous leurs descendants, 7.V.1396 (AEF: Titres de Montagny 601)
- 1371 Loyse d'Andelot, femme de Jehan de Blonay fils de Rodolphe, seigneur de Saint-Paul, donne quittance à son dit mari pour 3000 florins, somme qu'il a remise à Guillelme de Montagny et à ses frères (donc Aymon et Théobald), enfants d'un premier lit de ladite Loyse, 30.IV.1371 (Maxime Reymons, Blonay, p.234)
- 1391/92 Aymon, chevalier de l'Ordre de S.Jean de Jérusalem, et son frère Théobald seigneur de Montagny, vendent à l'Hôpital de Fribourg un cens de 18 coupes de messeil et de 18 coupes d'avoine à percevoir sur la dîme de Ponthaux, plus 2 livres de cire et 2 pots d'huile à percevoir sur la dîme d'Oleyres et de Piamont, pour le prix de 72 lb.laus., 20.I.1391 (92 n.s.) (AEF: Hôpital I, 807)

- 1382 Théobald de Montagny et Loys de Cossonay sont nommés exécuteurs testamentaires d'~~xxx~~ Isabelle de Cossonay, épouse de Guillelme, frère de Théobald, 20.IX.1382 (AEF: Coll. Gremaud XXIX fo.464)
- 1383/84 Pour le prix de 500 fl.d'or, Aymon et Théobald, frères, seigneurs de Montagny se libèrent de la suzeraineté de Guillelme fils de Pierre comte d'Arberg, soit de l'hommage et autres droits sur les fiefs de Dompierre, Domdidier et autres lieux, 13.II.1383 (84 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.52.- AF 1928 p.195)
- 1385 Antoine de Moudon, de Montagny, fils de Berthod, donne à Aymon et Théobald seigneurs de Montagny la moitié d'un pré sis à Domdidier, 45 sols de cens grevant ledit pré et 40 florins que lui doit Antoine Borcardel de Montagny, son neveu, 16.VII.1385 (AEF: Inv. AT vol.I p.52)
- 1385 Jehan de Corcelles, bourgeois de Payerne, prête reconnaissance à Théobald seigneur de Montagny pour toute sa part à la dîme dite du Quartier, rière les territoires de Payerne, Montagny et Corcelles, 13.VIII.1385 (AEF: Inv. AT vol.I p.144)
- 1386 Perrod d'Oleyres prête reconnaissance en faveur de Théobald seigneur de Montagny pour divers biens sis au territoire de Montagny, 5.VIII.1386 (AEF: Inv. AT vol.I p.144)
- 1387 Théobald seigneur de Montagny, et d'autres, sont cautions pour la somme de 4500 florins dus aux fribourgeois par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, 26.XI.1387 (Mém. & Doc.Sté.Savois.d'Hist. XXXIX p.326, No.464)
- 1389 Perrod dit Guimens prête reconnaissance en faveur de Théobald sr.de M. pour un moulin et battoir sis à Corcelles, sous la servitude annuelle de 12 d.laus., 9.IV.1389 (AEF: Inv. AT vol.I p.145)
- 1389/90 Reconnaissance de divers particuliers de Châbles, en faveur de Théobald sr.de M., pour divers biens et revenus rière ledit lieu de Châbles, 3.III.1389 (90 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.144.- AF 1928 p.196)
- 1390 Théobald fait une transaction avec les frères mineurs de S.François de Fribourg, au sujet d'un legs fait à ce couvent, 30.V.1390 (AEF: Inventaire des Cordeliers, Fribourg 137, et Inv. AT vol.I p.210)
- 1371 Loyse d'Andelot donne à son mari, Jehan de Blonay, fils de Rodolphe, seigneur de Saint-Paul, une quittance de 3000 florins, somme qu'il a remise à Guillelme de Montagny et à ses frères (don à Aymon et à Théobald), enfants d'un premier lit de ladite Poyse d'Andelot, 30.IV.1371 (Maxime Keymond, Blonay, p.234)

- 1390 Théobald, seigneur de Montagny, avec 3 de ses valets (Aymonet Macellar, Pierre Mussilier et NN.) attaquent et blessent à mort Jehan de Foucigniez, moine du couvent de Payerne, dans le bois de Montagny, alors qu'il allait de Montagny à Payerne, Mardi av. Toussaint (25.X) 1390. Aymon de Foucigniez, frère de Jehan, porte plainte auprès de Vuillelme Chartier, lieutenant baillival de Vaud, à Moudon, Mercredi av. Toussaint (26.X) Le même jour ledit Vuillelme se rend à Payerne et interroge Jehan, puis fait citer Théobald et ses valets en la cour de justice de Moudon pour le lendemain (27.X). Les meurtriers font défaut et sont cités à nouveau pour le samedi suivant, 29.X. - Ils font à nouveau défaut et sont cités pour la 3e. fois pour le samedi après la Toussaint (5.XI); ils font une nouvelle fois défaut, mais demandent une prorogation qui leur est accordée, jusqu'au dimanche 20.XI.- Ils ne comparaissent pas ce dernier jour et ils sont condamnés à mort et leurs biens sont confisqués au profit du comte de Savoie, 20.XI.1390 (AT: I section, Baronnie de Vaud, paquet 31, Montagny 19.- AEF: Inv. AT vol.I p.145.- Mns. Frid.Brulhart, in-quarto p.7 ss)
- 1392 Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice de son fils Amédée, suspend les effets de la sentence ci-dessus, en raison des services reçus et du dévouement du seigneur Théobald, mais sous réserve de révocation, 10.V.1392 (AT: I section, Baronnie de Vaud, paquet 31, Montagny 24.- AEF: AT inv. vol.I p.145.- Mns Frid-Brulhart, in-quarto p.19)
- 1391 Théobald et Aymon, frères, ffeu Aymon, vendent à l'Hôpital de Fribourg un cens de 18 coupes d'avoines, 18 coupes de froment, percevables à Ponthaux, 2 pots d'huile et 2 livres de cire percevables à Piamont près d'Oleyres, 1391 (PAD VI 431.- AF 1928 p.196, 201) *voir feuille 6!*
- 1392 Théobald de M. prête hommage à Guy de Prangins, évêque de Lausanne, 7.IX.1392 (AEF: Titres de Montagny 4)- MF VI 139)
- <sup>1392/</sup>  
1393 Théobald seigneur de Montagny déclare avoir reçu de sa femme Marguerite de Quart la somme de 4000 fl.d'or pour sa dot qu'il assigne sur ses fiefs de La Molière, Lovens et Lenti-gny, et sur l'ensemble de tous ses biens, 2.III.1392 (93 n.s.) (AEF: Inv. AT vol.I p.145.- AF 1928 p.202)
- 1394 Théobald sr.de M. acquitte Contessone, veuve de Nicolat Grosset, bourgeois de Montagny, des exigences et plaintes qu'il avait à sa charge et lui permet de disposer de ses biens, soit à cause de la satisfaction qu'elle lui a offerte, soit pour la somme de 24 fl.de bon or qu'il en a reçus, 4.XII.1394 (RH 1582.- BCF Copia Jac.de Canali, L 131 vol. A fo.29)
- 1395/6 Théobald sr.de M. prête hommage à Geuillelme de Menthonay, évêque de Lausanne, 23.III.1395 (AEF: Titres de Montagny 4.- MF VI 139)- AF 1928 p.202) C'est 1396 n.s.!

- 1396 Frère Aymon de Montagny, chevalier de S.Jean, et Théobald son frère, seigneur de Montagny, du consentement de son épouse Marguerite de Quart, pour le prix de 15 lb.laus., affranchissent de la taille et de toute servitude Marguerone veuve de Mermet Levrat, de Léchelles, leus enfants Mermet et Marguerite ainsi que tous leurs descendants, 7.V.1396 (AEF: Titres de Montagny 601)
- 1396 Henri et Mermier de Villars, de Domdidier, accordent à Théobald de M. et à Marguerite son épouse le droit de racheter le tènement et les cens qu'ils leurs avaient vendus, biens sis au territoire de Montagny, moyennant restitution des 15 lb.laus. payées, 16.IX.1396 (AEF: Inv. AT vol.I p.146)
- 1398 Théobald sr.de M. et son épouse Marguerite de Quart vendent pour le prix de 80 écus d'or, à Hugonet Massalier, divers cens et revenus rière Dompierre et Russy, 4.XII.1398 (AEF: AT vol.I p.146.- AF 1928 p.202)
- 1398 Théobald et son épouse Marguerite de Quart vendent à Nicod Rossel divers cens à Russy et Dompierre pour le prix de 80 écus d'or de France, 4.XII.1398 (AEF: ~~AT~~ Inv. AT vol.I p.52.- AF 1928 p.202)
- 1399 Théobald de M. passe une convention avec Pierre de Dompierre pour l'observation des ventes que ledit Théobald et Marguerite son épouse ont faites audit Pierre de Dompierre, des villages de Lentigny et de Dompierre-le-Petit. Dans cette vente n'étaient pas comprises les messellerie de Dompierre et de Domdidier, cédées à Pierre Prucère; en compensation, Théobald céda à l'acheteur divers cens rière Domdidier; 26.IV.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.106.- AF 1928 p.202, 203)
- 1399 Théobald sr.de M. et Marguerite de Quart son épouse cèdent à Pierre de Dompierre divers cens rière Domdidier en remplacement de la messellerie de Dompierre, 2.VI.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.53)
- 1399 Pierre Prucerie prête caution pour l'observation de la vente faite par Théobald sr.de M. et Marguerite de Quart son épouse de la messellerie de Dompierre-le-Petit, de Domdidier, de Russy et autres lieux, 2.VI.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.52)
- 1399 Théobald sr.de M. et Marguerite de Quart son épouse vendent à Jehan de Guschelmut, de Fribourg, divers cens et revenus rière Léchelles et Belmont, avec juridiction sur lesdits censitaires, pour le prix de 220 lb.laus., mais sous grâce de rachat, 4.VI.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.107)
- 1399 Pierre d'Avenches accorde à Théobald et à Marguerite de Quart son épouse le droit de racheter la juridiction et les revenus de Montagny, moyennant restitution de 167 lb. 17 s. et 8 d. laus., 4.VII.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.146)  
N.B. Il ne peut évidemment s'agir que d'une parcelle de la juridiction de Montagny !

- 1399 Rodolphe comte de Gruyère accorde à Théobald sr.de M. ~~et~~ et à Marguerite de Quart, son épouse, le droit de racheter la moitié du village de Léchelles, moyennant restitution de 300 lb.laus., 6.VII.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.107)
- v.1399 Théobald de Montagny cède un bois à la communauté de Domdier, v.1399 (AEF: Inv. AT vol.I p.53)
- 1400 Théobald sr.de M. et Marguerite de Quart son épouse vendent, avec l'approbation de Loys de Genville (Joinville), seigneur de Divonne et bailli de Vaud, à Guillaume de Duens et à Pierre d'Avenches, la dîme de Russy pour le prix de 480 fl. d'or, 17.XI.1400 (AEF: Inv. AT vol.I p.53, 146, 147.- AF p.203)
- 1399 Théobald de M. et ses hommes de Noréaz ont un procès avec Cono de Treyvaux, abbé d'Hauterive et les coseigneurs de Prez, au sujet d'un pâturage sis près de l'Arbogne; ce procès fut arbitré les 19.VI. et 18.VIII.1399 (AEF: Anc. Terres B 71.- RH 1667.- AF 1928 p.203, 204)
- 1400 Antoine Chaucy accorde à Théobald sr.de M. le droit de racheter un cens de 40 s.laus. dû par ledit Antoine pour les biens qu'il possédait à Montagny et Dompierre, et ce moyennant restitution de 40 lb.laus., 10.X.1400 (AEF: Inv. AT vol.I p.146.- AF 1928 p.203 qui donne comme date X.1399)
- 1401 Théobald sr.de M. passe une transaction avec Guillemette veuve d'Olivier Malet, au sujet d'un différend relatif à un cens de 40 sols laus. que ladite Guillemette prétendait percevoir sur un moulin sis près de Corcelles, dans le domaine de Montagny, Samedi ap.S.Luc 1401 (AEF: Inv. AT vol.I p.147.- AF 1928 p1203)
- 1400/01 Théobald sr.de M. devait 1200 fl.d'or à Guillaume de Faucigny, donzel, pour des achats de terres; refusant de payer, Nicod de La Sarraz, l'une des cautions prit un tiers des frais à sa charge, mais il exigea, ainsi que Rodolphe comte de Gruyère, autre caution, le remboursement des sommes avancées; 31.I.1400 (01 n.s.) (MDR XXII 274.- PAD VIII 422.- AF 1928 p.204)
- 1401 Théobald n'ayant pas remboursé le comte Rodolphe de Gruyère (voir ci-dessus) ce dernier vendit à Pierre d'Illens, donzel de Cugy, ffeu Jehan, la part de la seigneurie de La Molière remise en gage par Théobald au comte Rodolphe, pour le prix de 1000 fl.d'or, 25.XI.1401 (MDR XXIII 657.- AF 1928 p.204)
- 1403 Jehan fr Fribourg accorde à Théobald de M. le droit de racheter un cens de 17 s. et 2 den.laus. dû par Rolet de Morens sur divers biens sis au domaine de Montagny, 13.V.1403 (AEF: Inv. AT vol.I p.147)
- 1403 Théobald sr.de M. <sup>f feu Aynon</sup> prête quernet en faveur d'Amédée comte de Savoie pour le château de Montagny et divers autres biens, 1.IX.1403 (AEF: Quernet 137 fo.405)

- 1403 Jehan de Disy, de Domdidier, du consentement de Théobald sr. de M. vend à Nicolas Rossel un cens de 10 s.laus. percevables à Domdidier, pour le prix de 20 lb.laus., 3.XI.1403 (AEF: Inv. AT vol.I p.53)
- 1403 Amé comte de Savoie laude la vente faite par Théobald sr. de M. et par Marguerite son épouse, en faveur de Nicolet Rossel, bourgeois de Morat, de la messellerie de Domdidier, Russy et autres lieux, relevant dudit comte, 15.XI.1403 (AEF: Inv. AT vol.I p.53)
- 1405 Ensuite d'une transaction, le comte Amédée de Savoie remet à Théobald de M. les seigneuries de Brissogne et de Sarre (vallée d'Aoste) qui avaient appartenu à Henri de Quart, beau-père de Théobald, décédé sans descendant mâle, et qui de ce fait avait fait reversion à la couronne de Savoie; ces seigneuries lui sont données en fief masculin et féminin; par contre, Théobald devait lui remettre en échange les château, bourg et mandement de Montagny; 24.III.1405 (AHS 1905 p.50.- AEF: Coll.Gremaud XXIV fo. )
- 1406 Théobald de M. cède, pour le prix de 500 lb.laus., à Girard d'Illeus, tout ce qu'il possède au territoire de Gletterens, V.1406; le comte Amé de Savoie approuva cette vente le 19.VIII.1406 (AEF: Inv. AT vol.I p.147)
- 1406 Le comte Amédée de Savoie remet en vigueur la sentence édictée le 20.XI.1390 contre Théobald de Montagny (voir ci-dessus) 20.I.1406 (Mns.Frid.Brulhart, in-quarto p.19.- AF 1929 p.15)  
N.B. Il est à remarquer que malgré cet acte, Théobald ne fut pas mis à mort; d'autre part la seigneurie de Montagny avait déjà été remise au comte par l'acte du 24.III.1405 ci-dessus.
- 1408 Clause du testament de Pantissalée de Saluces, veuve de Henri de Quart, donnant à sa fille Marguerite de Quart /épouse de Théobald de M./ la somme de 2000 fl.d'or de bon poids, 24.VI.1408 (Mém.& Doc.Sté.Savois.d'Hist. XXXIX p.356, 357, No.556)
- 1409 Théobald, ci-devant seigneur de Montagny, cède à Humbert bâtard de Savoie, nouveau seigneur de Montagny, tous ses droits sur les héritiers de Pierre de Dompierre, à l'occasion d'un legs qui lui avait été fait pour le rachat des villages de Dompierre et de Lentigny, 20.VII.1409 (AEF: Inv. AT vol.I p.54.- AF 1929 p.21)
- 1409 Théobald de M., seigneur de Brissogne et de Sarre, prête hommage au comte de Savoie pour les châteaux et seigneuries de Brissogne et de Serre, ainsi que pour divers autres biens, 23 et 30.VII.1409 (Mém.& Doc.Sté.d'Hist.Savois. XXXIX p.295, 298, No.350 et 363)

- 1414 Théobald de Montagny reçoit du comte de Savoie la seigneurie de Rhins dans la Vallée d'Aoste, 17.VIII.1414 (AEF: Coll.Gremaud vol.XXIV fo. )
- 1414 Théobald de M., seigneur de Brissogne et de Serre, et son épouse Marguerite de Quart délivrent une quittance au comte de Savoie, 2.IX.1414 (Mém.& Doc.Sté.Savois.d'Hist. XXXIX p.357 No.557)
- 1383 Antoine, seigneur de La Cour, d'Yllens et d'Arconciel, reconnaît avoir reçu du seigneur de Montagny (Théobald), son cousin, par l'entremise de Jehan Divitis, bgs.de Fribourg, la somme de 100 florins d'or, 1.IX.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.99 bis v.)
- 1391/92 Aymo, chevalier de l'Ordre de S.Jean de Jérusalem, et son frère Théobald, sr.de Montagny, vendent à l'Hôpital de Fribourg un cens de 18 coupes de messeil et de 18 coupes d'avoine à percevoir sur sa dîme de Ponthaux, plus 2 livres de cire et 2 pots d'huile à percevoir sur sa dîme d'Oleyres et de Plamont, 20.I.1391 (92 n.s.) (AEF: Hôpital I, 807)
- 1395 Théobald, sr.de M., reconnaît devoir à Pierre Ruchmand, hôte, bgs.de Morat, 9 lb.laus. remboursables à la Ste.Valpurgie prochaine; Jehan de Biszy et Girard son fils promettent de tenir otage à Morat dans les 8 jours après première réquisition, 26.III.1395 (AEF: Reg.Not.3389, fo.46 v.)
- 1395/96 Théobald, sr.de M., près Fribourg confesse devoir à Paulono de Montebello, lombard résidant à S.Maurice, en plus de 216 lb. laus., la somme de 80 lb.laus. remboursable dans l'octave des SS.Philippe et Jacques prochain; ses cautions sont Pierre Divitis, châtelain d'Avenches, Jehan de Disi, châtelain de Montagny et Girard de Disi son fils, donzels, 14.II.1395 (96 n.s.) (AEF: Reg.Not.3434, fo.16 v.)
- 1395/96 Théobald, sr.de Montagny, et Girard d'Estavayer, sr.de Gugy, chevalier, donnent l'ordre à Nicholas Rossel, bgs.de Morat, de tenir otage à Morat dès la Ste.Valpurgie prochaine, soit lui-même ou autre personne idoine avec un domestique, 15.III.1395 (96 n.s.) (AEF: Reg.Not.3389, fo.51 v.)
- 1396 Théobald, sr.de M., confesse avoir demandé à Nicholas Rossel de tenir otage à Morat, avec un domestique et 2 chevaux en la maison de l'hôte, 27.VII.1396 (AEF: Reg.Not.3432, fo.1 v.)
- 1396 Jehan Prucère reconnaît devoir à Nicholet Rossel, pour le compte du seigneur de Montagny (Théobald), 12 lb.et 2 sols laus. remboursables à la S.Michel archange prochaine, 13.XII.1396 (AEF: Reg.Not.3389, fo.70 v.)
- 1396/97 Théobald, sr.de M., reconnaît devoir à Nicholet Rossel, bgs. et résidant à Morat, 80 lb.et 16 sols laus. remboursables à Morat ou à Fribourg de la prochaine fête de l'Epiphanie en une année; il reconnaît en outre lui devoir également 132 lb.laus. (AR 3.I.1396 (97 n.s.) (AEF: Reg.Not.3389, fo.73)



- 1396/97 Théobald, sr.de M., reconnaît devoir à Nicholet Rossel, pour achat d'un cheval 40 sols laus. pour le compte d'Alexie de Corninbou, 3.I.1396 (97 n.s.) (AEF: Reg.Not.3389, fo.74 v.)
- 1397 Théobald, sr.de Montagny, prête reconnaissance en faveur de Nicolas Rossel, bgs.de Morat, pour les 211 lb.laus. qu'il lui doit; Jehan dit de Disi, donzel résidant à Dondidier et son fils Girard de Disi, s'engagent à tenir otage pour lui, 20.VIII.1397 (AEF: Reg.Not.3432, fo.58)
- 1397 Théobald, sr.de M., reconnaît devoir à Pierre Ruckmand, hôte, bgs.de Morats 60 lb.laus. pour otages tenus chez lui, somme remboursable 8 jours après première réquisition, 2.XII.1397 (AEF: Reg.Not.3389, fo.102 v.)
- 1398 Gardance de dam faite par Girard d'Estavayer, pour 10 florins d'or, Théobald de M. étant codébiteur principal; les cautions sont Pierre d'Avenches, fils de Pierre Mayor, et Mensli fils de Jehan Huser, et ce auprès de Jehan Cordery, fils de Jehan l'aîné, 8.VI.1398 (AEF: Hôpital I, 102)
- 1399/1400 Nichol dit Rossel, bgs.résidant à Morat, confesse que noble Théobald, sr.de M., lui doit 132 lb.laus., dont une des caution est Pierre Divitis, ancien châtelain d'Avenches, pour 1/3 avec Ultschi de Alta Villa, bgs.de Morat, selon acte du 3.I.1396 (97 n.s.); 10.II.1399 (1400 n.s.) (AEF: Reg.Not.3432, fo.193)
- 1403 Théobald de M., feu le chevalier Aymon de M., prête hommage en faveur du comte Amédée de Savoie, pour le château de Montagny et son mandement, et pour les villages de Mannens, Léchelles, Nierlet, Seedorf, Noréaz, Lovens, Tour, Villaret, Belmont, Lentigny, Corsallettes, Plamont, Gletterens etc., 1.IX.1403 (AEF: Quernet 144, fo.227.- AGV: Ab 2, fo.150.- CDS p.18)
- 1392 Théobald, seigneur de Montagny, fait savoir que Girard d'Estavayer, seigneur de Cugy, chevalier, s'est engagé, lui et tous ses biens, avec Rodolphe comte de Gruyère, Antoine de La Tour, seigneur d'Illens et d'Arconciel, Guillierme coseigneur d'Estavayer, chevalier, et d'autres, comme cautions entre les mains de Guillierme de Foucignie, donzel, et d'Alexie sa femme, 5.XI.1392 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1382 Loys de Montagny est héritier testamentaire de sa mère Ysabelle de Cossonay, dame de Montagny, auquel elle substitue les soeurs dudit Loys, 20;IX.1382 (AEF: Coll.Gre-maud XXIV fo.464)
- 1383 Loys est sous la tutelle d'Amédée comte de Savoie, 1.III.1383 (a.nativ.) (AF 1928 p.194.- MF VI 131)
- +av.1383 Comme sa grand'mère Loys de Montbéliard, veuve de Jehan seigneur de Cossonay, ne le mentionne pas dans son testament, on peut admettre que Loys était déjà mort, 17.VII.1383 (MDR V 272 ss)

- 1382 Ysabelle de Cossonay, dame de Montagny, institue comme héritier son fils Loys, auquel elle substitue ses filles (dont évidemment Nicolette), 20.IX.1382 (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.464)
- 1383 Nicolette, fille de feu Guillelme de Montagny et d'Ysabelle de Cossonay, est héritière testamentaire, avec ses quatre cousines, Loysa Jehanne, Claudine et Nicolette de Cossonay, de leur grand'mère Loysede Montbéliard veuve de Jehan seigneur de Cossonay, 17.VII.1383 (MDR V 101, 284, 285)
- 1386 Loys de Cossonay fait un accensement en faveur de Jehan dit Bralliou, de terres sises à Villars-Boson, tant en son nom qu'en celui de ses petites-nièces dont il est le tuteur, soit Loyse, Jehanne et Claudine ffeu Loys de Cossonay, et Nicolette fille de feu Guillelme sire de Montagny-les-Monts 15.V.1386 (MDR V 117, 370)
- 1387 Loys de Cossonay, tuteur de ses petites-nièces, institue héritières Loyse, Jehanne et Claudine de Cossonay, auxquelles il substitue Nicolette de Montagny, 1387 (MDR V 124)

1382 Ysabelle de Cossonay, dame de Montagny, fait son testament et institue comme héritier son fils Loys de Montagny, auquel elle substitue ses filles, 20.IX.1382 (AEF: Coll.Gre-maud XXIV fo.464)

+av.1383 N.B. On ne connaît le nom que d'une seule de ses filles, Nicolette (No.60); par conséquent, il y en a au moins une qui est inconnue.- Toutes ces filles -sauf Nicolette- étaient déjà certainement mortes lors du testament de leur grand'mère Loyæ de Montbéliard, veuve de Jehan de Cossonay, puisqu'elles n'y sont pas mentionnées, 17.VII.1383 (MDR V 284, 285)

- 1437 Antoine de Montagny prête reconnaissance à Georges de Saluces, évêque d'Aoste, pour sa seigneurie de Rhins, dans la vallée d'Aoste, 3.IV.1437 (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo. )
- 1441 Antoine de M., donzel, donne en accensement à Jehan Brayoz, de Romanens, diverses terres sises au dit lieu, moyennant un cens annuel de 30 sols et 1 chapon, 23.V.1441 (AEF: Titres de Vaulruz 282)
- 1443/44 Pierre Piston, de Treyfaye, et son fils Pierre reconnaissent tenir d'Ysabelle de Bussy, ffeu le chevalier François de Bussy, épouse d'Antoine de Montagny, divers biens sis à Treyfaye et à Rueyres, 14.III.1443 (44 n.s.) (AEF: Titres de Romont 342)
- 1448 Jehan Turymbert, de Grangettes, prête reconnaissance à Ysabelle de Bussy, ffeu le chevalier François, épouse de Antoine de M., pour une demie pose de terre acquise par ladite Ysabelle du donzel Rodolphe de Seneveys, et ce moyennant un cens annuel de 4 s. et 4 d., 10.V.1448 (AEF: Titres de Romont 339)
- 1449 Loys duc de Savoie qui avait reconnu devoir à Antoine de M. seigneur de Brissogne, écuyer, la somme de 616 florins, lui cède sous hommage lige le fief du Châtelard, au mandement de Corbières, en réduction de dite somme, 28.V.1449 (AEF: Titres de Romont 29.- PAD III 181.- AF 1929 p.29)
- 1449 Antoine de M. est mis en possession de tous les biens et droits du village du Châtelard qu'il a acquis de Loys duc de Savoie, 5.VI.1449 (AEF: Titres de Romont 343)
- 1449/50 Rodolphe de Sioneveys, donzel de Corbières, vend à Antoine de Montagny, pour le prix de 40 sols, un cens de 2 chapons à percevoir à Estévenens, 25.II.1449 (50 n.s.) (AEF: Titres de Romont 340)
- 1450 Antoine de M. échange diverses terres sises à Grangettes avec Jehan Girard, dudit Grangettes, 30.IV.1450 (AEF: Titres de Romont 344)
- 1450/51 Les frères Loys et François Turymbert, de Grangettes, vendent à Antoine de M., pour le prix de 6 livres, une terre sise à Grangettes, 14.I.1450 (51 n.s.) (AEF: Titres de Romont 345)
- 1451 Girard Kossat, de Lussy, prête reconnaissance en faveur d'Antoine de M., pour divers biens sis à Lussy, 10.IV.1451 (AEF: Titres de Romont 346)
- 1451 Pierre fils de Pierre Turymbert, de Grangettes, prête reconnaissance en faveur d'Antoine de Montagny, pour divers biens sis à Grangettes, moyennant un cens annuel de 4 lb., et une certaine quantité de blé et de chapons, 12.IV.1451 (AEF: Titres de Romont 349)

- 1451 Pehan de Praroman, tuteur de son neveu Petermann ffeu Pierre de Faucigny, vend à Antoine de Montagny des biens et revenus rière Lussy, pour le prix de 420 ~~xxxxx~~ florins, 11.V.1451 (AEF: Titres de Romont 350)
- 1452 Ysabelle de Bussy, épouse d'Antoine de M. échange divers biens sis à Grangettes avec Jehan Mogini, chapelain et vicair de Romont, 26.VIII.1452 (AEF: Titres de Romont 347)
- 1452 Antoine de M., seigneur de Brissogne, en son nom et en celui de son épouse Ysabelle de Bussy, ffeu François, prête reconnaissance au couvent des Dominicaines d'Estavayer pour un morcel de pré de 3 fauchées, sis au fenage de Bussy, qu'ils tiennent moyennant un cens annuel de 10 sols payable à la S.André, ( 28.XII.1452 (AC Dominicaines: F<sup>2</sup> 52)
- 1452 Antoine de Montagny, seigneur de Brissogne, est au nombre des 200 gentilshommes nommés par le duc de Savoie comme garants de l'exécution du traité conclu entre lui et le roi Charles VII, 27.X.1452 (MDR VIII 500)
- 1453 Pierre fils de Claude Marron, de Ferlens, prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle de Bussy, épouse d'Antoine de M., pour divers biens sis à Ferlens et à Massonnens, 11.VI.1453 (AEF: Titres de Pont 470)
- 1455-70 Antoine de Montagny fut châtelain de Montagny dès 1455; on conserve encore aux AT ses comptes pour les périodes suivantes: 6.IX.1455/15.III.1458; 15.III.1459/15.III.1463; 15.III.1466/15.III.1468; 15.III.1469/15.III.1470 et 15.III.1470/15.III.1471 (AEF: Inv. AT vol.I)
- 1455/56 Jehan Barberii, habitant à Romont, s'engage à verser un cens de 28 sols à Antoine de M. qui lui a vendu une maison audit lieu, 5.III.1455 (56 n.s.) (AEF: Titres De Romont 348)
- 1457 Antoine de M. est nommé arbitre dans un différend survenu entre les Salixeit, d'une part, et les Praroman et la Faucigny, d'autre part, 9.IX.1457 (AEF: Fonds de Praroman.-PZN)
- 1446 Antoine de M. est témoin de l'hommage prêté par Jaquemète de Seyssel en faveur du couvent de Romainmôtier, 1446 (MDR III 115)
- 1460 Jacques Tabusset, demeurant à Villarey, reconnaît tenir de n.Antoine de Montagny des biens sis audit Villarey et lui devoir pour cela un cens annuel de 15 sols, 3.XII.1460 (AEF: Titres de Montagny 551)
- 1466 Antoine de M. prête hommage au duc de Savoie pour ses seigneuries de Serre et de Brissogne dans la vallée d'Aoste, 1466 (AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.434)

- 1470 Ysabelle, veuve d'Antoine de Montagny, prête reconnaissance en faveur du couvent des Dominicaines d'Estavayer, 6.X.1470 (DGN.- BCF: Mns.793 fo.6)
- 1471 Ysabelle de Bussy fait son testament et institue comme héritier son fils Humbert de Montagny, 1471 (AEF: Dagnet, Généalogies des dynastes, fo.73 v.; Ratherk. 6 fo.405)
- Ysabelle de Bussy avait épousé en premières noces (contrat du 31.V.1422) Hugonin d'Estavayer, puis en 2es.noces Philibert de Blonay, en 3es. François de Vallaise, et enfin Antoine de Montagny (AEF: Quernet 83 fo.1 ss)
- Ysabelle de Bussy possédait le patronage de l'autel S.François, en l'église de Romont, qu'elle tenait des Dompierre (PAD X 395)
- Ysabelle de Bussy apporta à Antoine de M., son 4e.mari, un fief sis à Mex qui en 1403 était tenu par Jaquette, fille de Jacques Hora de Mex, donzel, qui devint femme de François de Bussy, chevalier, de Romont, père de ladite Ysabelle (MDR XV 731)
- Ysabelle de Bussy apporta également la seigneurie de Grangettes à son mari.
- 1440 Humbert, bâtard de Savoie, comte de Romont, seigneur de Montagny et autres lieux, lègue à Antoine de Montagny, la somme de 300 florins d'or à lui verser après son décès, 10.XII.1440 (MDR II<sup>3</sup> 363)
- 1469-70 Noble Ysabelle de Bussy, dame de Bressonie (sic), fille et héritière de n.François de Bussy, chevalier, de Romont, veuve de feu Antoine de Montagny, seigneur jadis de Montagny (sic!) et de Bressonie, fait renouveler les reconnaissances de son fief de Bussy sis dans les juridictions de Grangettes, Neirigue, Estévenens, Massonnens, Fellens, Vuisternens et autres lieux, en 1469 et 1470 (AEF: Grosse de Romont 100)
- +av.1469 N.B. Donc, Antoine de M. mourut avant 1469.
- 1443/44 Reconnaissance de Pierre Piston, de Treyfaye, et de son fils Pierre en faveur d'Ysabelle de Bussy, ffeu le chevalier François de Bussy, et femme de n.Anthoine de Montagny, seigneur de Brissogne, pour des biens sis à Treyfaye et à Rueyres, 14.III.1443 (1444 n.s.) (AEF: Titres de Romont 342)
- 1448 Jehan Turymbert, de Grangesses, du consentement de Rodolphe de Seneveis, donzel, déclare devoir n.Ysabelle de Bussy, ffeu François de Bussy et femme de n.Anthoine de Montagny, seigneur de Brissogne, 1 cens de 4 sols et 4 deniers laus. sur une demie pose de terre acquise par ladite Ysabelle de Rodolphe de Seneveis, 10.V.1448 (AEF: Titres de Romont 339)

- 1449 Loys, duc de Savoie, qui avqit reconnu devoir à Antoine de M. seigneur de Brissogne, écuyer, 616 florins, lui cède sous hommage lige le fief du Châtelard en déduction de cette somme, 28.V.1449 (AEF: Titres de Romont 29)
- 1449 Mise en possession de n.Anthoine de Montagny, seigneur de Brissogne, de tous les biens et droits sur le village du Châtelard, avec droit de chaponnerie, avoinerie, four, terres cultes et incultes, etc., qu'il a acquis de Loys de Savoie qui, pour cette occasion s'est fait représenter par Aymon Madelénaz, bgs.de Corbières, lieutenant du châtelain dudit lieu, 5.VI.1449 (AEF: Titres de Romont 343)
- 1449/50 Rodolphe de Sioneveis, donzel de Corbières, vend en pur et franc alleu à n.Anthoine de M., seigneur de Brissogne, pour le prix de 40 sols bons laus., un cens annuel de 2 chapons dûs à la S.André apôtre par Pierre ffeu Jehan Joctuz(?), d'Estévenens, 25.II.1441 (1450 n.s.) (AEF: Titres de Romont 340)
- 1450 Jehan Girard, de Grangettes, d'une part, fait un échange de terres sises à Grangettes, avec n.Anthoine de M. seigneur de Brissogne, d'autre part, 30.IV.1450 (AEF: Titres de Romont 344)
- 1450/51 Vente par les frères Louis et François Turymbert, de Grangettes, à n.Anthoine de M., seigneur de Brissogne, d'une oche d'environ 1 pose sise à Grangettes, et ce pour le prix de 6 lb.laus.bonnes, 14.I.1450 (1451 n.s.) (AEF: Titres de Romont 345)
- 1451 Reconnaissance de Girard Rossat, de Lussy, en faveur de noble Anthoine de M., seigneur de Brissogne, pour divers biens sis au village et territoire de Lussy, biens acquis par ledit Anthoine des héritiers de feu Pierre de Foucigny, 10.IV.1451 (AEF: Titres de Romont 346)
- 1451 Pierre fils de Pierre Turymbert, de Grangettes, à son nom et à celui de ses frères Anthoine et Jehan, prête reconnaissance en faveur de n.Anthoine de M., seigneur de Brissogne et de Grangettes, et de n.Ysabelle de Bussy, sa femme, fille de feu n.François de Bussy, chevalier, pour des biens sis aux village, territoire et fins de Grangettes, biens qu'ils tiennent contre un cens annuel de 4 lb.laus.bonnes, plus une redevance en blé, soit 3 coupes de froment messeil et 1 bichet d'avoine, ainsi que 3 chapons, 12.IV.1451 (AEF: Titres de Romont 349)
- 1451 Jehan de Praroman, bgs.de Fribourg, tuteur et gouverneur de son neveu Petermann ffeu Pierre de Faucigny et de feue Ysabelle, soeur dudit Jehan de P., vend à n.Anthoine de M., seigneur de Brissogne, des biens et revenus dudit Petermann, biens sis à Grangettes et à Lussy, pour le prix de 420 florins, 11.V.1451 (AEF: Titres de Romont 350)



- 1452 Exchange de biens sis à Grangettes entre Dom Jehan Mogini, chapelain et vicaire de Romont, agissant pour ladite église, d'une part, et Ysabelle de Bussy fille de feu François de Bussy, chevalier, femme de n.Anthoine de Montagny, d'autre part, 26.VIII.1452 (AEF: Titres de Romont 347)
- 1455/56 Jehan Barberii, résidant à Romont, s'engage à verser un cens annuel de 28 sols à n.Anthoine de Montagny, seigneur de Montagny(!) et de Brissogne, qui lui a vendu une maison sise à Romont, dans la rue près de l'église, et ce pour un capital de 28 lb.laus.bohnes, 5.III.1455 (1456 n.s.) (AEF: Titres de Romont 348)
- 1458/59 Petermann de Foucignie, donzel, passe quittance à Anthoine de Montagny pour la somme de 20 florins du Rhin, solde de l'achat de Grangettes, 16.I.1458 (1459 n.s.) (AEF: Reg.Not.53, fo.153)
- 1458/59 Noble et puissant Anthoine de Montagny, seigneur de Montagny(!) et de Brissogne, reconnaît devoir à Petermann de Foucignie, donzel, la somme de 23 fl.et 3 gros de Savoie, payable le prochain dimanche des Brandons, 16.I.1458 (1459 n.s.) (AEF: Reg.Not.53, fo.153)
- 1470(?) Ysabelle de Bussy, veuve s'Antoine de Montagny, reçoit la reconnaissance de D.Rodolphe de Grangettes, chapelain, pour divers biens sis à Grangettes, 25.VI.(1470?) (AEF: Grosse de Romont 100, fo.164)
- 1459 Noble et puissant Antoine seigneur de Montagny(?) et de Brissogne, reconnaît devoir à Jehan Mossu, donzel, 46 fl.du Rhin payables à la S.André prochaine, pour achat d'un cheval, 21.VIII.1459 (AEF: Reg.Not.53, fo.162)
- +av.1482 Jehan et Pierre Senyouz, frères, ffeu Pierre S., bgs.de Romont, reconnaissent tenir de feu Anthoine de Montagny, seigneur dudit lieu(?) et de Brissogne, au nom de n.Ysabelle de Bussy, ffeu François de Bussy, chevalier, le moulin du Porchet, en la paroisse de Sivrîez, sur le cours de la Glâne, contre un cens annuel de 8 coupes de blé méteil à Jacques de Savoie, comte de Romont, et 6 coupes à feu Anthoine de Montagny, cens payable à la S.André apôtre, 16.VII.1482
- +av.1469 Grosse en faveur d'Ysabelle de Bussy, codame de Montagny (!) et de Bressonie, fille de feu François de Bussy, de Romont, veuve de n.et puissant Antoine de Montagny, coseigneur des dits Montagny (!) et Bressonie, 1469 (AEF: Grosse de Romont 100, fo.1)

- +av.1422 Vuillerme Magnin, Jehan Rolin et Pierre Pittet, chapelains de Montagny, ayant obtenu un cens de 4 sols légué par feu Jehan bâtard de Théobald seigneur de Montagny pour un anniversaire en faveur de sa mère Jordane de Corminboux, placent ce cens entre les mains de Vuillerme Chaucy, lui reconnaissant le droit de le racheter, 17.VIII.1422  
(AEF: Titres de Montagny 232.- AF 1929 p.22)
- 1419 Jehan, bâtard de Théobald de Montagny les Monts et de Jordane de Corminboeuf, fait son testament par lequel il institue héritiers sa mère et son cousin (consanguineus) Vuille Chaucy, bgs.de Montagny, 17.XII.1419  
(AC Vaudoises, Notaires de Payerne, Dp.108<sup>2</sup>, fo.79/Note d'Arnold Gachet)

1435 Jehan bâtard de feu Théobald seigneur de Montagny est légataire de Jehannète dite de Corminbou, veuve de Nicod Nieblière; il en reçoit une coupe d'argent selon testament du 8.IV.1435 (AEF: Reg.Not.33<sup>I</sup>, fo.10-16)

N.B. Ce personnage ne peut pas être le même que le No.63, ce dernier étant déjà mort avant 1422!

- 1456 Humbert de Montagny, seigneur de Brissogne, Serre et Rhins, épouse, par contrat du 20.III.1456 Jehanne de Challant, fille d'Amédée et d'Anne de La Palud-Varembon (Luigi Vaccarone, I Challant p.VII)
- 1463 Humbert de Montagny, Loys de Challant, Jacques d'Estavayer et d'autres seigneurs sont mentionnés à la tête de la bourgeoisie de Romont, 1463 (PAD X 364)
- 1469 Humbert de Montagny concède en emphytéose, au nom du duc de Savoie, en faveur de Jehan de Rijis, une pièce de nouvelles sise en la paroisse de Rossens, au plan des Aues, moyennant la servitude annuelle de 6 deniers, 1.VI.1469 (AEF: Inv. AT vol.I p.166, 167)
- 1470-71 Humbert de Montagny succède à son père Antoine de M. comme châtelain de Montagny; les AT conservent ses comptes du 15.III.1470 au 15.III.1471 (AEF: Inv. AT vol.I)
- 1471 Humbert de Montagny est héritier testamentaire de sa mère Isabelle de Bussy, 1471 (AEF: Daguët, Généalogies des dynastes, fo.73 v.; Ratherk. 6 fo.405)
- 1477-78 Humbert de Montagny, fils d'Antoine, en son nom et en celui des autres nobles, bourgeois et habitants de la ville et châtellenie de Romont, présente au duc Philibert de Savoie une supplique demandant, vu les grandes pertes subies par eux pendant la dernière guerre entre les Allemands et le duc de Bourgogne, la remise des cens, rentes et redevances qui lui étaient dus à la prochaine fête de S.André, 1477 Le duc accéda à cette demande, 25.IX.1478 (PAD X 368.- AF 1929 p.84)
- 1484 Humbert, seigneur de Brissogne et de Grangettes, il prête reconnaissance en faveur de LLEE de Fribourg pour la dîme de Vuisternens et de Sommentier, qu'il tenait de son grand-père maternel, François de Bussy, chevalier, 3.II.1484 (85 n.s.) (AEF: Titres de Pont 118)
- 1482 Humbert vend à LLEE de Fribourg divers cens rière Pont et Villarsiviriaux, Mercredi ap.Ste.Catherine 1482 (AEF: Titres de Pont 40)
- 1488 Humbert a un procès avec le recteur de l'Hôpital de Moudon, 3.III, 15.IX.1488 (MDR XIV<sup>2</sup> 658)
- 1490 Humbert de Montagny, seigneur de Brissogne et de Grangettes, et le vice-inquisiteur de la foi François Frossard, O.P., portent plainte à Cugy contre Claudine veuve de Pierre Bothenrens, disant qu'elle est hérétique et veulent la faire saisir; ce à quoi Georges de Glâne, seigneur de Cugy, s'oppose, VIII.1490 (DGN.- BCF mms 793 fo.41)

- 1491/2 Humbert de Montagny fait son testament en faveur de son fils Jacques auquel il lègue en particulier, pour lui et ses successeurs mâles, les châteaux de Brissogne et de Rhins; il substitue à ses enfants sa nièce Ysabelle, fille de François de Vallèse, coseigneur dudit lieu, épouse de François de Gruyère, Château de Grangettes 6.II.1491 (92 n.s.) (AEF: Titres de Montagny 1.- Rathserk. 5 p.405.- AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.466)
- Humbert de M. possédait encore le fief de Mex, hérité de sa mère Ysabelle de Bussy, s.d. (DHV II 199)
- +av.1498/99 Humbert mourut avant le 1.II.1498 date à laquelle Jehan d'Estavayer, bailli de Vaud, est tuteur de ses enfants Jacques et Claudine (AF 1929 p.85)
- 1512 Charlotte de Vergy, veuve d'Humbert seigneur de Brissogne et de Grangettes, est l'épouse de Jehan d'Estavayer, bailli de Vaud, selon une reconnaissance prêtée par ce dernier, 10.XI.1512 (AEF: Grosse de Corbières 75, fo.311 v.)
- 1514 Charlotte de Vergy fait son testament le 17.V.1514 (AEF: Daguet, Généalogies des dynastes, fo.73 v.; Manual 1543, 6.VI, No.60)
- Charlotte de Vergy était fille de Jehan de Vergy, seigneur de Champvent, et de Paule de Miolans (DGGE p.55.- Moreri, Dictionnaire, art.Vergy)
- 1514 Charlotte de Vergy vivait encore le dimanche ap.l'Assomption 1514, car à cette date elle était en conflit avec Philippe d'Estavayer, neveu et héritier de son second mari (DGGE p.60)
- 1492 La noble Dame de Brissogne, Charletta douz Vergiez, comme tutrice et au nom des enfants de noble et puissant Humbert de M., son feu mari, fait un accensement en faveur de Jehan Collumbin, résidant à Tornay-le-Grand, contre un cens annuel de 3 sols laus.bons, 16.IV.1492 (AEF: Reg.Not.97, fo.151)
- + 1492 Humbert de Montagny mourut donc en 1492, entre le 6.II (date de son testament, voir ci-haut) et le 16.IV (voir acte précédent)
- 1492 Noble Chalonaz (sic) douz Vergye, dame de Brissogne, passe un acte au Château de Grangettes en 1492 (après le 16.IV) (AEF: Reg.Not.97, fo.157 v.)

- 1489 Claudine, fille d'Antoine de Montagny, seigneur de Brissogne, Sarre et Rhins, épousa par contrat du 7.VIII.1489 Jacques de Challant, fils de Loys, 3e, comte de Challant et de Marguerite de La Chambre (L.Vaccarone, I Challant p.V)
- 1490 Jacques de Challant est investi des seigneurie Aymaville, Ussel et S.Marcel, 27.X.1490 (L.Vaccarone, I Challant p.V)
- 1498 Jacques de Challant est nommé conseiller et chambellan de Philibert duc de Savoie, 25.II.1498 (L.Vaccarone, I Challant pl.V)

- 1491/2 Jacques de Montagny est héritier testamentaire de son père Humbert qui lui lègue en particulier les châteaux de Brissogne et de Rhins, 6.II.1491 (92 n.s.) (AEF : Titres de Montagny 1.- AEF: Rethserk.5 p.405.- AEF: Coll.Gremaud XXIV fo.466)
- 1498/99 Jacques et Claudine, enfants de feu Humbert de M. sont sous la tutelle de Jehan d'Estavayer, bailli de Vaud, 27.II.1498 (99 n.s.)(PAD VII 256.- AF 1929 p.85)
- 1495 Jacques, Claudine et Bénite ~~filles~~ enfants de feu Humbert sont déjà sous la tutelle de Jehan d'Estavayer, Mardi après Noël 1495 (AEF: Pont 118)
- +av.1543 Jacques mourut jeune, avant le 23.V.1543 (AEF: Daguët, Généalogies des dynastes; Ratherk.1543 fo.404 ss)

- 1495 Jacques, Claudine et Bénite, enfants de feu Humbert de M. sont sous la tutelle de Jehan d'Estavayer, bailli de Vaud Mardi ap.Noël 1495 (AEF: Titres de Pont 118)
- 1498/99 Jacques et Claudine, enfants de feu Humbert de M. sont encore sous la tutelle de Jehan d'Estavayer, 27.II.1498 (99 n.s.) (PAD VII 256.- AF 1929 p.85)
- 1491/2 Claudine est légataire de son père Humbert de Montagny; elle en reçoit, de même que sa soeur Bénite, 2000 florins d'or pour sa dot; elles sont toutes deux dites filles de Charlotte de Vergy; 6.II.1491 (92 n.s.) (AEF: Titres de Montagny 1; Rathserk.5 p.405; Coll.Gremaud XXIV fo.466)
- 1505 Claudine, dame de Sarre, Rhins, Grangettes et Brissogne, fille d'Humbert de M. et de Charlotte de Vergy, épousa par contrat du 4.III.1505 Aymon de Genève, chevalier de l'Annonciade, fils de Jehan et de Georgette de Viry (Foras, Nobiliaire de Savoie III 76)
- +av.1514 Claudine mourut av.7.III.1514 date à laquelle Aymon de Genève passa un nouveau contrat de mariage avec Marie de Duyn, veuve de Janus de Saix puis d'Aymon de Roverée (Foras, Nobiliaire III 76)
- 1518 Aymon de Genève, seigneur de Lullin et coseigneur de Mex, agissant en son nom et en celui de Marguerite sa fille eue de feu Claudaz de Montagny son épouse, prête quernet en faveur de LLEE des deux Etats pour le fief qu'il tenait à Mex, sur lequel il avait toute juridiction, à la réserve du dernier supplice, du ressort, de l'appel et de la for-tification, 19.IV.1518 ((MDR XV 731) *# fille de feu Humbert de Montagny, fide Brissogne -*
- 1518 Jehannète Auberson, de La Neirigue, prête reconnaissance, pour des biens sis à La Neirigue et à Estévenens, en faveur d'Aymon de Genève, seigneur de Lullin et de Grangettes, veuf de Claudine de Montagny, et en faveur de leur fille Marguerite, 9.VI.1518 (AEF: Titres de Romont 354)
- (1555) Marguerite fille d'Aymé de Genève seigneur de Lullin et de feu Claudia de Montagny ffeu Anthoine de Montagny et d'Ysabelle ffeu Jehan de Bussy, prête quernet en faveur de LLEE de Fribourg pour sa seigneurie de Grangettes; ce quernet est ~~ap~~ passé par Aymé Gaspard de Roveréaz, seigneur de Cursinge, comme mari de ladite Marguerite, dame de Grangettes, 2.V.1555 (AEF: Quernet 93 G, fo.1)
- 1536- Aymon de Genève fait son testament et demande d'être enter-  
1550 ré en l'église S. Augustin de Thonon où reposent ses père et mère et ses deux femmes, ~~1536~~ l.VII.1536 .- Il fait un codicille le 11.IX.1550 (Foras, Nobiliaire III 76)



- 1491/92 Claudine et Bénite sont légataires de leur père Humbert qui leur donne à chacune 2000 florins d'or pour leur dot, 6.II.1491 (92 n.s.) (AEF: Titres de Montagny 1; Rathserk. 5 p.405; Coll.Gremaud XXIV fo.466)
- 1495 Bénite est sous la tutelle de Jehan d'Estavayer, bailli de Vaud, Mardi ap.Noël 1495 (AEF: Titres de Pont 118)
- +av.1543 Bénite mourut av.23.V.1543 (AEF: Rethserk.5 p.406 v.)

- 1492 N.N. enfant posthume, né en 1492; en effet, son père Humbert de Montagny, dans son testament du 6.II.1491 (92 n.s.) lègue à l'enfant qu'attend sa femme, si c'est un garçon, les châteaux de Sarre et de Grangettes (AEF: Titres de Montagny 1)  
N.B. Cet enfant mourut certainement enfant, étant donné que tous les biens d'Humbert passèrent à sa fille Claudine.